

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP16/FL
Mai 2016

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-neuvième session

Siège de la FAO, Rome (Italie)

27 juin - 1^{er} juillet 2016

RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ottawa, Canada
9-13 mai 2016

NOTE: Le présent rapport comprend la lettre circulaire CL 2016/16-FL.

F

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2016/16-FL

Mai 2016

AUX: Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU: Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome (Italie)
Courriel: codex@fao.org

OBJET: Distribution du rapport de la quarante-troisième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (REP16/FL)

Le rapport de la quarante-troisième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est joint. Il sera examiné lors de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome [Italie], 27 juin – 1^{er} juillet 2016).

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-NEUVIÈME SESSION POUR ADOPTION

Avant-projet de texte à l'étape 5 de la procédure du Codex

Avant-projet de révision de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*: Datage (par. 49 et Annexe II);

Les gouvernements et organisations internationales souhaitant émettre des observations concernant le document susmentionné sont invités à le faire par écrit, conformément à la Procédure d'élaboration des normes et des textes apparentés du Codex (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius), **par courriel** à l'adresse ci-dessus, **avant le 10 juin 2016**.

F

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Le résumé et les conclusions de la quarante-troisième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires sont présentés ci-après:

Questions soumises à la Commission pour adoption à sa trente-neuvième session

Le Comité:

a avancé l'avant-projet de révision de la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*: Datage à l'étape 5 pour adoption par la Commission à sa trente-neuvième session (par. 49, Annexe II).

Questions soumises à la Commission pour approbation à sa trente-neuvième session

a transmis le document de projet suivant pour approbation en tant que nouveaux travaux:

Lignes directrices pour l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail (par. 54 et annexe III).

Autres questions intéressant la Commission, à sa trente-neuvième session

Le Comité:

a proposé que la Commission détermine une instance appropriée pour poursuivre les travaux sur l'avant-projet de révision des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique*: Aquaculture biologique ou d'interrompre ces travaux (par. 27);

a interrompu l'examen des questions relatives à la vente de produits alimentaires à distance (par. 55);

est convenu de ne pas poursuivre la révision des *Directives générales pour l'utilisation du terme «Halal»* (CAC/GL 24-1997), mais d'examiner un document de travail sur les questions posées par les allégations relatives à la préférence des consommateurs (par. 62 et 63).

est convenu d'élaborer des documents de travail sur l'étiquetage frontal (par. 70) et sur les travaux futurs du CCFL (par. 71).

Questions soumises à d'autres organes subsidiaires

Le Comité:

Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC)

est convenu qu'il n'était pas nécessaire d'élaborer une approche particulière pour la gestion de ses travaux, mais qu'il pourrait revoir cette nécessité ultérieurement (par. 6).

CCASIA, CCSCH, CCFFV, CCFA

a confirmé les dispositions d'étiquetage figurant dans les normes proposées par le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA) le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH), le Comité sur les fruits et légumes frais (CCFFV) et le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) (par. 11 à 22).

Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS)

est convenu de ne pas examiner la question de l'intégrité et de l'authenticité des aliments, mais d'attendre les débats et les conclusions du CCFICS (par. 7).

Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH)

est convenu de demander l'avis du CCFH sur le caractère approprié du critère n°1 sur la sécurité sanitaire des aliments en vue de l'exemption de datage (par. 42, Annexe II)

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS.....	page i
RAPPORT DE LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES.....	page 1
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX	page 11
	Paragraphe
Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	4
Questions soumises au Comité (Point 2 de l'ordre du jour)	5 - 10
Dispositions d'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex (Point 3 de l'ordre du jour).....	11 - 22
Aquaculture biologique (Révision des <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique</i>) (point 4 de l'ordre du jour)	23 - 27
Datage (Révision de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i>) (Point 5 de l'ordre du jour)	28 - 49
Étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail (Point 6 de l'ordre du jour)	50 - 54
Questions relatives à la vente de produits alimentaires à distance (Point 7 de l'ordre du jour)	55
Proposition de révision des <i>Directives générales pour l'utilisation du terme «Halal»</i> (CAC/GL 24-1997) (Point 8 de l'ordre du jour)	56 – 63
Autres questions et travaux futurs (Point 9 de l'ordre du jour)	
a) Étiquetage nutritionnel frontal	64 – 70
b) Futurs travaux du Comité.....	71
Date et lieu de la prochaine session (Point 10 de l'ordre du jour)	72

ANNEXES

	Page
Annexe I Liste des participants	13
Annexe II Avant-projet de révision de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> :	33
Annexe III Document de projet: Élaboration de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail	36

INTRODUCTION

1. Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa quarante-troisième session à Ottawa, Ontario (Canada) du 9 au 13 mai 2016, à l'aimable invitation du Gouvernement canadien. Mme Lyzette Lamondin, Directrice exécutive par intérim du Directeur des importations et des exportations alimentaires et de la protection des consommateurs, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la session. On trouvera à l'Annexe I la liste complète des participants.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. M. Anil Arora, Sous-Ministre adjoint, Direction générale des produits de santé et des aliments, Santé Canada, a ouvert la session et souhaité aux délégués la bienvenue à Ottawa. Il a noté que la sécurité sanitaire des aliments et la nutrition étaient des questions d'intérêt général qui avaient une incidence sur le développement économique et social à l'échelle mondiale. Il a souligné qu'il était important de mettre en place des approches solides et évolutives pour répondre aux nouveaux défis rencontrés dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, notamment la mondialisation du commerce alimentaire; l'innovation rapide en matière de produits et de techniques; l'évolution scientifique et les attentes du public. Il a invité le Comité à réfléchir attentivement sur ses nouvelles activités face à un environnement en mutation rapide et dans le contexte du Plan stratégique du Codex (2014 - 2019).

RÉPARTITION DES COMPÉTENCES¹

3. Le Comité a pris note de la répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres, conformément au paragraphe 5 de l'Article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document de séance [CRD 1](#).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)²

4. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire proposé pour la session.

Le Comité est aussi convenu:

- a) d'examiner ce qui suit:
 - Questions découlant de la FAO et de l'OMS au point 2 de l'ordre du jour.
 - Harmonisation des principes et de l'étiquetage au titre du point 9 de l'ordre du jour (proposé par le Costa Rica).
 - L'étiquetage frontal interprétatif au titre du point 9 de l'ordre du jour (proposé par l'Association internationale des organisations de consommateurs de produits alimentaires [IACFO]).
- b) de retirer le point 7 de l'ordre du jour, aucun document n'ayant été soumis.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)³

a) Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex

5. Le Comité a noté que certaines questions étaient proposées à titre d'information et d'autres pour examen aux points correspondants de l'ordre du jour.

¹ [CRD 1](#) (Répartition des compétences entre l'Union européenne et ses États membres).

² [CX/FL 16/43/1](#); observations de l'Égypte ([CRD8](#)).

³ [CX/FL 16/43/2](#); [CX/FL 16/43/2 Add.1](#); observations de l'Union européenne ([CRD4](#)); du Kenya ([CRD5](#)); de l'Égypte ([CRD8](#)); du secrétariat du Codex ([CRD9](#)); Questions découlant de la FAO et de l'OMS ([CRD 18](#)).

Gestion du travail

6. Le Comité a noté qu'il n'était pas besoin d'élaborer une approche de gestion de ses travaux analogue à celle du Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH), sa charge de travail n'imposant pas pour le moment un tel plan de travail. Toutefois, le Comité pourra revoir cette question à l'avenir

Intégrité des aliments /authenticité des aliments

7. Le Comité a noté que la question devait être examinée par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) à sa vingt-troisième session, et il est convenu de ne pas en poursuivre l'examen, mais d'attendre les débats et la décision du CCFICS.

Révision de la section 4.2.3.4 de la norme CODEX STAN 1-1985

8. Le Comité a décidé d'examiner cette demande du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) au point 3 de l'ordre du jour.

b) Questions soulevées par la FAO et l'OMS

9. Se référant au document de séance [CRD18](#), la représentante de la FAO a informé le Comité des nouvelles publications, en particulier le Manuel de la FAO sur l'étiquetage des denrées alimentaires dont la publication est attendue au deuxième semestre de 2016, qui suit les indications données par la *Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985)*.
10. Le représentant de l'OMS a attiré l'attention du Comité sur les activités de l'OMS intéressant le CCFL, en particulier: i) la mise en œuvre de la «*Directive: Apport en sucres chez l'adulte et l'enfant*» (publiée par l'OMS en mars 2015) par les États membres de l'OMS au moyen de diverses mesures gouvernementales. À ce sujet, le représentant a noté que les travaux menés actuellement par le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) sur l'élaboration de valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles (VNR-MNT) portaient sur les acides gras saturés, le sodium et le potassium, mais pas sur les sucres totaux; il a proposé d'inviter le CCFL à envisager i) la nécessité d'élaborer la VNR-MNT pour les sucres totaux, compte tenu de la disponibilité des directives actualisées de l'OMS; ii) l'élaboration de principes directeurs et d'un cadre d'orientation pour la mise en œuvre de l'étiquetage «frontal». Le représentant a également informé le Comité qu'un document d'information sur les données factuelles, et le rapport de la «*Réunion technique de l'OMS sur l'étiquetage nutritionnel pour promouvoir une alimentation saine*» tenue à Lisbonne (décembre 2015) étaient en voie d'achèvement pour publication; et qu'un guide était en cours d'élaboration et servira aux pays pour mettre en œuvre les systèmes d'étiquetage frontal. Il fera l'objet d'essais préliminaires pendant la deuxième moitié de 2016.

DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

11. Le Comité a examiné les dispositions d'étiquetage figurant dans les normes et les avant-projets de normes, a confirmé les dispositions d'étiquetage de l'Avant-projet de norme pour le cumin, et s'est penché sur d'autres dispositions comme suit:

Norme régionale pour les produits non fermentés à base de soja

12. Le Comité est convenu de confirmer les dispositions d'étiquetage en apportant les amendements suivants à la section 8:
 - Par. 1: a supprimé les termes «dernière édition» et précisé qu'il s'agissait toujours de la dernière édition lorsqu'il était fait référence aux normes Codex;
 - Par. 2: a remplacé «génétiquement modifié» par «soja dérivé de la biotechnologie moderne» à des fins de cohérence avec les textes du Codex.

⁴ [CX/MAS 16/43/3](#); observations de l'Union européenne ([CRD 4](#)); du Kenya ([CRD 5](#)); de l'Équateur ([CRD 7](#)).

13. S'agissant de l'utilisation des termes «lait de soja» figurant dans la note de bas de page à la section 2, le secrétariat du Codex a précisé que l'emploi de ces termes avait fait l'objet de débats prolongés, et que le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie (CCASIA) était convenu de supprimer ces termes du texte principal mais de les maintenir dans la note de bas de page. Leur emploi dans la note de bas de page ne contredisait pas la section 4.6 de la *Norme générale pour l'utilisation de termes de laiterie* ([CODEX STAN 206-1999](#)) et ne saurait donc entériner l'appellation «lait de soja»; ni semer la confusion dans l'esprit des consommateurs dans la région où le produit était produit ou vendu.
14. Le Comité a noté la réserve de la délégation argentine quant à la décision de confirmer la disposition d'étiquetage du par. 2, estimant qu'il n'y avait aucune raison de mentionner une méthode de production spécifique.

Avant-projet de norme pour le thym séché

15. Le Comité a confirmé les dispositions d'étiquetage et proposé de supprimer le mot «séché» de la section 8.2.1 à des fins de cohérence avec la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* ([CODEX STAN 1-1985](#)), qui prévoit d'accompagner le nom du produit des mots ou groupes de mots nécessaires pour éviter que le consommateur ne soit induit en erreur en ce qui concerne la nature et les conditions véritables de l'aliment. Pour ce type de produit, il n'existait pas de risque d'induire en erreur les consommateurs. Le Comité est convenu d'informer le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH) en conséquence.

Avant-projet de norme pour les aubergines

16. Le Comité a confirmé les dispositions d'étiquetage et est convenu de modifier les sections 6.1.1 et 6.2.2 dont le libellé devient «Nom du produit».
17. Le secrétariat du Codex a précisé que les termes utilisés dans le projet de norme étaient conformes à ceux de la structure standard utilisée par le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais (CCFFV).

Projet de révision de la Norme générale pour l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels (CODEX STAN 107-1981); et projet de révision de la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985)

18. Le Comité a examiné les révisions proposées aux sections 4.1 c et 5.1 c de la *Norme générale pour l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels* ([CODEX STAN 107-1981](#)), et la recommandation du CCFA au CCFL concernant la révision de la section 4.2.3.4 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* ([CODEX STAN 1-1985](#)), et noté les opinions générales exprimées par les délégués sur la question de savoir s'il fallait approuver les dispositions d'étiquetage révisées dans la norme [CODEX STAN 107-1981](#) et la révision corrélative de la norme [CODEX STAN 1-1985](#):
 - la cohérence entre les deux normes Codex était fondamentale car elles étaient étroitement liées; et cette révision devait tenir compte des recommandations du CCFA;
 - il convenait de procéder avec une attention particulière en établissant une telle cohérence afin d'éviter toute incidence négative que pouvait entraîner la suppression de la souplesse qui existait actuellement dans l'utilisation des termes «arôme» et/ou «aromatisant» les deux termes étant utilisés et bien compris par les consommateurs, il fallait donc examiner l'impact que pouvait avoir la suppression du terme «arôme» du point de vue du consommateur;
 - Les avant-projets de révision de la norme [CODEX STAN 107-1981](#) ne devraient pas avoir d'incidence négative et cette norme ne tenait pas compte de la manière dont les termes «arôme» et/ou «aromatisant» étaient compris par les consommateurs.
19. Le secrétariat du Codex a précisé que les avant-projets de révision des sections 4.1 c et 5.1 c de la norme [CODEX STAN 107-1981](#) portaient sur les points suivants: i) l'emploi incohérent de termes, à savoir arôme, aromatisants, aromatisant naturel et artificiel, conformément aux *Directives pour l'emploi des aromatisants* ([CAC/GL 66-2008](#)); et ii) la déclaration des ingrédients

dans les cas où un aliment (des épices, par ex.) est utilisé en tant qu'aromatisant. Ces changements ont été présentés au CCFL pour confirmation.

20. Le Comité a aussi noté les incohérences existant entre la norme [CODEX STAN 1-1985](#) et les paragraphes 4.1 d et 5.1 d de la norme [CODEX STAN 107-1981](#) concernant le libellé introduisant le datage. Le Comité a noté que les travaux concernant le datage étaient en cours d'examen et que cette question pouvait être traitée ultérieurement une fois ces travaux terminés.
21. Le secrétariat du Codex a également précisé que dans le cas de la norme [CODEX STAN 1-1985](#), le CCFL aurait à se prononcer sur le caractère approprié de la révision proposée à son sujet.

Conclusion

22. Le Comité est convenu:
 - i. d'approuver l'avant-projet de révision de la *Norme générale pour l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels* ([CODEX STAN 107-1981](#));
 - ii. de se pencher sur la recommandation du CCFA tendant à réviser la section 4.2.3.4 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* ([CODEX STAN 1-1985](#)) à une date ultérieure après avoir examiné les répercussions probables des changements proposés.

AQUACULTURE BIOLOGIQUE (RÉVISION DES DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE) (Point 4 de l'ordre du jour)⁵

23. La délégation de l'Union européenne, en qualité de présidente du groupe de travail physique, a présenté ce point de l'ordre du jour et informé le Comité que le groupe de travail:
 - avait centré son travail principalement sur l'annexe I de l'avant-projet de texte, et en particulier sur les règles spécifiques de la production d'organismes aquatiques;
 - avait examiné certaines des définitions;
 - s'était accordé sur la plupart des questions examinées dans le cadre du groupe de travail physique, mais que sept questions restaient en suspens sur lesquelles des opinions divergentes avaient été exprimées et qui étaient présentées dans le document de séance [CRD3](#).
24. Le Comité a examiné s'il était possible d'élaborer des principes plus généraux orientés sur les résultats plutôt que de continuer à rechercher le consensus sur des dispositions très spécifiques et prescriptives pour ce qui concernait les sept questions en suspens. Cette approche permettrait de mettre fin aux travaux, reconnaissant les bons résultats obtenus jusque-là. Des orientations plus spécifiques pourraient, le cas échéant, être élaborées dans une seconde phase.
25. L'approche proposée a reçu un certain soutien, mais on a estimé également qu'il fallait un certain niveau de détail et que cette nouvelle approche rendrait les directives trop générales pour être vraiment utiles. Le Comité n'est donc pas parvenu au consensus.

Conclusion

26. Le Comité a reconnu que des efforts considérables avaient été consentis dans ce travail et que des progrès avaient été accomplis, mais qu'on n'avait pu trouver le consensus sur plusieurs questions très techniques importantes et sur d'autres principes généraux.
27. Le Comité a noté qu'il ne constituait peut-être pas l'instance appropriée pour examiner les dispositions très techniques et a proposé que la Commission: i) charge un autre organe subsidiaire de poursuivre le travail; ou ii) mette fin à l'activité.

⁵ [REP15/FL, Annexe III](#); observations de l'Argentine, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, des États-Unis, de l'Inde, de l'Iran, du Japon, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de l'UE ([CX/FL 16/43/4](#)); de l'Équateur, du Japon, du Nigéria ([CX/FL 16/43/4 Add.1](#)); Directives révisées pour examen par le groupe de travail physique sur l'aquaculture biologique, établi par l'UE ([CRD2](#)); Rapport du groupe de travail physique ([CRD3](#)); observations des Philippines ([CRD11](#)); Thaïlande ([CRD12](#)).

DATAGE (RÉVISION DE LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (Point 5 de l'ordre du jour)⁶

28. Le Président, notant que le CCFL, à sa quarante-deuxième session, avait accompli des progrès considérables et avait trouvé un accord sur plusieurs questions, a proposé que le Comité concentre ses débats sur les trois questions en suspens, à savoir: le datage et les conditions d'entreposage, la liste des aliments exempts de datage, et les informations qui doivent apparaître sur les petits conditionnements.

Discussion générale

Approche en matière de datage: datage visant la sécurité sanitaire et datage visant la qualité

29. Plusieurs délégations, tout en notant que le CCFL, à sa quarante-deuxième session, s'était accordé pour suivre l'approche de deux datages (sécurité sanitaire et qualité), ont réitéré les préoccupations qu'elles avaient exprimé à ce sujet au cours de ladite session ([REP15/FL](#), par. 62). Plusieurs autres délégations ont réaffirmé leur soutien à deux datages séparés pour les motifs exprimés à la quarante-deuxième session du CCFL ([REP15/FL](#), par. 63).
30. À titre de compromis, les délégations favorables à un seul datage sont convenues de conserver deux datages distincts (sécurité sanitaire et qualité), mais d'élargir la définition actuelle relative au datage de «sécurité sanitaire», c'est-à-dire «date limite d'utilisation» / «date de péremption», afin de couvrir aussi la qualité, ce qui donnerait aux pays qui le souhaitaient la souplesse nécessaire pour continuer à utiliser un seul datage.

Conclusion

31. Le Comité est convenu d'établir deux datages séparés et d'amender la définition de «date limite d'utilisation» / «date de péremption» afin de couvrir les aspects de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.

Définition des termes

«Date de fabrication» et «date de conditionnement»

32. Le Comité a confirmé qu'il approuvait les définitions.

«Date limite de vente»

33. Le Comité a confirmé sa décision de supprimer «date limite de vente».

«Date de durabilité minimale» ou «à consommer de préférence avant» ou «date limite d'utilisation optimale»

34. Le Comité a amendé la définition afin de préciser que le datage s'appliquait aux produits non ouverts qui ont été entreposés dans les conditions indiquées. Le Comité est aussi convenu d'utiliser uniquement «à consommer de préférence avant» ou «date limite d'utilisation optimale», notant que le nombre de synonymes devait être limité. Des préoccupations ont été exprimées quant à la suppression de «date de durabilité minimale», cette expression étant largement utilisée dans d'autres normes du Codex.

⁶ [REP15/FL, Annexe IV](#); observations du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, des États-Unis, de l'Inde, de l'Iran, de la Jamaïque, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Paraguay, du Pérou, de l'Union européenne, de la FIVS, de l'ICGMA, de la FIL et de l'IFT ([CX/FL 16/43/5](#)); de l'Équateur, de l'Égypte, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, de la FIVS, de FoodDrinkEurope et de l'ICGA ([CX/FL 16/43/5 Add.1](#)); des Philippines ([CRD11](#)); de la Thaïlande ([CRD12](#)); de l'Indonésie ([CRD13](#)); de l'Argentine ([CRD15](#)); de la République de Corée ([CRD19](#)); du Sénégal ([CRD21](#)); d'El Salvador ([CRD22](#)).

«Date limite d'utilisation» ou «à utiliser ou consommer avant» ou «expire le» ou «date de péremption»

35. De même, le Comité est convenu de limiter la définition aux termes «date limite d'utilisation» / «date de péremption»; et d'indiquer qu'ils pouvaient être utilisés pour désigner la sécurité sanitaire et la qualité comme convenu plus haut (par. 31).

Datage et instructions d'entreposage⁷

4.7.1 iii)

36. Le Comité a examiné s'il était nécessaire d'inclure l'année dans le datage pour les produits à courte durée de conservation (c'est-à-dire, moins de trois mois).
37. Les délégations favorables à la suppression de l'année, estimaient qu'elle était inutile et fastidieuse pour les produits à courte durée de conservation, en particulier pour les «produits frais».
38. Les délégations souhaitant conserver l'année étaient d'avis qu'elle était nécessaire pour les pays importateurs de produits, aux fins des contrôles à l'importation, et particulièrement utile en fin d'année.

Conclusion

39. Le Comité est convenu de laisser une certaine souplesse s'agissant de l'inclusion de l'année dans le datage, en indiquant qu'il revenait aux autorités compétentes de décider si le datage devait aussi inclure l'année dans les cas où le consommateur risquait d'être induit en erreur.

4.7.1 vi)

40. Le Comité a noté que la déclaration de l'année et du jour en chiffres non codés devait être obligatoire, et est donc convenu de conserver «doit» plutôt que «peut»; et il est convenu que la date pouvait être indiquée de façons différentes, par exemple «aaaa/jj/mm» ou «jj/mm/aaaa», afin de tenir compte des différents modes de présentation utilisés actuellement et compris par les consommateurs.

4.7.1 vii)

41. On s'est accordé sur ce qui suit:
- la liste des aliments exemptés de datage devait être indicative;
 - la liste des aliments figurant dans la norme actuelle était suffisante;
 - des critères permettant d'exempter les aliments du datage devaient être définis.
42. De plus, le Comité:
- est convenu de modifier la liste aux fins suivantes: i) remplacer «pommes de terre» par «tubercules»; et ii) préciser que sel faisait référence au «sel non iodé» et sucre au «sucre solide non enrichi», étant donné que les fortifiants (iode et vitamine A, respectivement) se détérioraient facilement pendant l'entreposage;
 - s'est accordé sur le projet de critère permettant d'exempter les aliments du datage (voir annexe II) et est convenu de demander l'avis du Comité sur l'hygiène alimentaire (CCFH) quant au caractère approprié du critère n°1 relatif à la sécurité sanitaire des aliments;
 - est convenu d'autoriser «date de fabrication» ou «date de conditionnement» pour donner la souplesse voulue aux pays qui utilisaient ces types de datage.

⁷ Les numéros des sections correspondent à ceux de l'annexe II.

4.7.1 viii)

43. Le Comité est convenu d'indiquer que «date de fabrication» ou «date de conditionnement», utilisées en association avec d'autres datages, devaient suivre le même mode de présentation que les autres datages.
44. Le Comité n'a pas été d'accord pour inclure une autre disposition spéciale concernant le mode de présentation de la déclaration «à consommer de préférence avant» ou «date limite d'utilisation optimale» dans le contexte de «date de fabrication» ou «date de conditionnement», étant donné que l'amendement convenu à la section 4.7.1 vi) offrait suffisamment de souplesse pour utiliser différents modes de présentation du datage.

4.7.2

45. Le Comité est convenu de modifier cette disposition afin de préciser que toute condition spéciale d'entreposage devait être déclarée sur l'étiquette pour assurer l'intégrité de l'aliment et (dans le cas où un datage est utilisé) pour indiquer que la validité de la date en dépendait.
46. Des préoccupations ont été exprimées concernant la signification de «intégrité», mais il a été précisé qu'il était entendu par-là «*salubrité, sécurité sanitaire et qualité*» de l'aliment.

Information sur les petits conditionnements

47. Le Comité n'a pas élaboré d'exigences spécifiques pour les petits conditionnements.

Conclusion

48. Le Comité est convenu que des progrès avaient été accomplis, que le seul point en suspens qui devait être encore examiné était le projet de critères pour l'exemption de datage et que le document pouvait être avancé dans la procédure par étapes.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES: DATAGE

49. Le Comité est convenu de transmettre l'avant-projet de révision à la trente-neuvième session de la Commission pour adoption à l'étape 5 (annexe II).

ÉTIQUETAGE DES EMBALLAGES NON DESTINÉS À LA VENTE AU DÉTAIL (Document de discussion) (Point 6 de l'ordre du jour)⁸

50. La délégation indienne en présentant ce point de l'ordre du jour a souligné qu'il était nécessaire d'établir des lignes directrices sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail comme présenté dans le document [CX/FL 16/43/6](#).

Examen

51. Le Comité a examiné la proposition et noté les points de vue suivants exprimés par les délégations en faveur de la nouvelle activité:
 - la nouvelle activité était nécessaire car les normes ne comportaient pas toutes des dispositions d'étiquetage spécifiques concernant les récipients non destinés à la vente au détail; elle permettrait de combler les lacunes concernant les récipients non destinés à la vente au détail et les récipients de vrac quelle que soit la denrée alimentaire; elle permettrait aussi d'assurer la traçabilité et de renforcer la sécurité sanitaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
 - la nouvelle activité devait se concentrer sur des lignes directrices d'ordre général qui facilitent le commerce et les communications entre les entreprises et entre les gouvernements. De telles lignes directrices devaient formuler des principes et des critères généraux qui permettent des approches innovantes dans le commerce alimentaire.

⁸ [CX/FL 16/43/6](#); observations de l'Union européenne ([CRD4](#)); du Kenya ([CRD5](#)); de l'Équateur ([CRD7](#)); de l'Égypte ([CRD8](#)); du Nigéria ([CRD10](#)); des Philippines ([CRD11](#)); de la Thaïlande ([CRD12](#)); de l'Indonésie ([CRD13](#)).

52. Deux délégations contraires à la nouvelle activité, ont estimé que ces lignes directrices nuisaient à la circulation des produits et étaient difficiles à faire respecter. Elles ont noté que les opérations commerciales étaient en général régies par des mécanismes de contrôle de la chaîne d'approvisionnement propres aux entreprises.
53. Compte tenu du fort soutien en faveur de la nouvelle activité, le Comité est convenu d'examiner le document de projet et a décidé:
- i) d'amender le titre, la section 1 (champ d'application) et la section 3 (principales questions à traiter) afin de permettre l'élaboration de lignes directrices fondées sur les résultats suffisamment larges pour que les parties prenantes puissent tirer parti d'approches et de pratiques innovantes;
 - ii) de décider de la nature des lignes directrices (comme un document autonome ou autre) à une date ultérieure lorsque l'activité aura progressé;
 - iii) de préciser que la définition actuelle du terme «étiquetage» figurant dans la norme [CODEX STAN 1-1985](#) était suffisamment large pour permettre des approches et des pratiques innovantes autres que la fourniture d'information sur des étiquettes uniquement.

Conclusion

54. Le Comité est convenu:
- i) de démarrer une nouvelle activité sur des lignes directrices pour l'étiquetage des récipients d'aliments non destinés à la vente au détail;
 - ii) de transmettre le document de projet à la trente-neuvième session de la Commission pour approbation (annexe III);
 - iii) d'établir un groupe de travail électronique, présidé par l'Inde et coprésidé par les États-Unis d'Amérique, travaillant en anglais uniquement, et chargé d'élaborer un avant-projet de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients d'aliments non destinés à la vente au détail, pour observations à l'étape 3 et examen à la prochaine session du Comité;
 - iv) d'envisager de réunir un groupe de travail physique à la prochaine session afin d'élaborer une proposition révisée en fonction des observations présentées;
 - v) d'informer les comités s'occupant de produits de la nouvelle activité.

QUESTIONS RELATIVES À LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES À DISTANCE (Document de discussion) (Point 7 de l'ordre du jour)⁹

55. Ce point de l'ordre du jour n'a pas été examiné, aucun document n'ayant été présenté. Le Comité a noté que ce travail pourrait être repris lorsque le document sera prêt.

PROPOSITION DE RÉVISION DES DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR L'UTILISATION DU TERME «HALAL» (CAC/GL 24-1997) (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁰

56. La délégation égyptienne en présentant le document a souligné la nécessité de réviser les *Directives générales pour l'utilisation du terme «Halal»*.
57. La délégation a noté que cette révision était d'actualité étant donné que le commerce des aliments halal était en pleine croissance et qu'elle devait faciliter le commerce au plan international.
58. La délégation a par ailleurs informé le Comité que la révision des directives sera limitée, et qu'elle consistera principalement à inclure de nouvelles définitions et à restructurer le document afin qu'il soit plus complet et plus facilement applicable dans le commerce international ([CX/FL 16/43/8](#), par. 9); la révision tiendra compte également des travaux de l'OIC/SMIIC¹¹.

⁹ CX/FL 16/43/7 (non publié).

¹⁰ [CX/FL 16/43/8](#); observations de l'Égypte ([CRD8](#)); de la Thaïlande ([CRD12](#)); de l'Indonésie ([CRD13](#)); de la Turquie ([CRD14](#)); du Chili ([CRD16](#)); du Sénégal ([CRD21](#)); de l'Égypte ([CRD23](#)).

¹¹ SMIIC – Institut des normes et de la métrologie des pays islamiques / OIC – Organisation de la coopération islamique

59. Le Comité a examiné la proposition et noté les points de vue suivants exprimés par certaines délégations:
- une révision n'était pas nécessaire étant donné que les Directives actuelles fournissaient des principes communs pour l'étiquetage des aliments «halal», ce qui était suffisant;
 - une révision faisait double emploi avec les travaux de l'OIC/SMIIC, et une éventuelle incohérence entre des textes de portée internationale pouvait prêter à confusion dans le commerce international;
 - le Codex n'était pas compétent pour interpréter des textes religieux;
 - le Comité n'était peut-être pas l'instance appropriée pour examiner les aspects religieux de «halal», mais les autorités compétentes pouvaient tirer parti de lignes directrices concernant l'utilisation appropriée de l'étiquetage «halal» sur les emballages dans le commerce international de sorte à ne pas induire en erreur les consommateurs;
 - «Halal» n'était qu'une allégation parmi d'autres liées à la préférence des consommateurs. Les questions soulevées par son utilisation dans le commerce international pouvaient être extrapolées à de nombreuses allégations de ce type.
60. Le Comité est convenu de ne pas procéder à la révision sous sa forme proposée, toutefois la proposition posait la question de savoir comment traiter les allégations relatives à la préférence des consommateurs d'une manière plus générale.
61. Le Comité a examiné s'il y avait lieu de demander à la Commission de fournir des indications sur la façon de procéder, mais il est convenu que d'autres travaux pouvaient être effectués dans le cadre du Comité afin de comprendre et de définir les problèmes posés par les allégations ayant trait à la préférence des consommateurs s'agissant des aliments dans le commerce international.

Conclusion

62. Le Comité est convenu de ne pas procéder à la révision telle que proposée et de charger les délégations iranienne et turque d'élaborer un document de travail sur les questions soulevées par les allégations de préférence des consommateurs (dans le cadre du mandat du CCFL) pour examen à la prochaine session.
63. Le Comité a noté que certaines questions liées à ce problème n'entraient pas dans le cadre du mandat du CCFL et qu'il n'excluait pas un débat à la Commission et/ou au Comité exécutif sur les éventuelles implications plus larges pour le Codex.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 9 de l'ordre du jour)

a) Étiquetage frontal interprétatif¹²

64. Le Comité a noté que les deux documents, à savoir «Harmonisation des principes», proposé par le Costa Rica ([CRD6](#)) et «Étiquetage frontal interprétatif», proposé par l'IACFO ([CRD17](#)) traitaient d'une façon générale des mêmes questions; et que le Costa Rica avec la Nouvelle-Zélande avaient élaboré ensemble un document de projet ([CRD20](#)) pour examen par le Comité.
65. La délégation costaricienne a présenté un résumé de la proposition ([CRD20](#)) et noté que l'objectif de l'activité était d'aider les consommateurs à prendre des décisions et à faire des choix meilleurs pour la santé en connaissance de cause grâce à une information nutritionnelle simplifiée et fondée sur la science figurant sur le devant de l'emballage. L'harmonisation des principes de l'étiquetage frontal était nécessaire et facilitera le commerce alimentaire international.
66. Le Comité s'est déclaré unanimement favorable à ce travail et a noté les points de vue suivants exprimés par les délégations:
- le travail donnait l'occasion de contribuer à un réel résultat de santé publique en aidant les consommateurs à faire des choix meilleurs pour la santé et en luttant contre les maladies non transmissibles;

¹² Observations du Costa Rica ([CRD6](#)); de l'IACFO ([CRD17](#)); du Costa Rica et de la Nouvelle-Zélande ([CRD20](#)), d'El Salvador ([CRD22](#)).

- la révision proposée des *Directives concernant l'étiquetage nutritionnel* ([CAC/GL 2-1985](#)) ne devait pas se limiter à la section 5 (Renseignements nutritionnels supplémentaires) car toutes les sections étaient interdépendantes;
 - un examen attentif des avantages et des limites des programmes et des mécanismes existants (obligatoires/facultatifs) concernant l'étiquetage frontal devait être entrepris dans le cadre d'un examen approfondi;
 - les travaux devaient être entrepris, sachant que les travaux déjà en cours à ce sujet dans les pays ne s'en arrêteraient pas pour autant.
67. La représentante de la FAO a soutenu la nouvelle activité et indiqué que l'Organisation était toute disposée à y contribuer.
68. Le représentant de l'OMS a soutenu la nouvelle activité et indiqué que le rapport de la réunion technique tenue à Lisbonne en décembre 2015 et le document de travail sur les données factuelles élaboré pour la réunion, ainsi que le travail d'évaluation mené pour déterminer quels étaient les pays qui appliquaient des systèmes d'étiquetage frontal et quels types de systèmes, pouvaient fournir de précieuses informations et constituer un point de départ pour le groupe de travail électronique proposé. Le représentant a souligné le fort soutien de l'OMS et sa volonté de collaborer étroitement avec les présidents du groupe de travail électronique.
69. Le représentant de l'OMS et le secrétariat du Codex ont souligné que le démarrage de l'activité proposée dans le cadre du Comité ne devait pas empêcher les pays qui ont commencé à appliquer l'étiquetage frontal ou qui prévoient de le faire, de poursuivre leurs travaux. Le secrétariat du Codex a en outre précisé que l'absence d'une norme Codex n'empêchait pas un pays d'élaborer ses propres exigences nationales.

Conclusion

70. Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique, présidé par le Costa Rica et coprésidé par la Nouvelle-Zélande, travaillant en anglais et en espagnol et chargé:
- i. de faire l'inventaire des mécanismes d'étiquetage nutritionnel frontal en vigueur dans les différents pays;
 - ii. d'envisager la nécessité d'élaborer des principes mondiaux qui serviront de fondements à l'étiquetage nutritionnel frontal.
 - iii. élaborer un document de travail, compte tenu des travaux de l'OMS en la matière, et un document de projet préliminaire pour examen à la prochaine session du Comité.

b) Futurs travaux du Comité

71. Le Comité a noté qu'il fallait réfléchir aux orientations et aux activités futures du CCFL et est convenu de ce qui suit:
- i. la délégation canadienne élaborera un document faisant le point sur les travaux identifiés précédemment qui n'avaient pas avancé dans le cadre du Comité, les travaux en cours et les questions émergentes;
 - ii. le secrétariat du Codex publiera une lettre circulaire demandant aux membres et aux observateurs de fournir des informations sur des questions émergentes à inclure dans le document;
 - iii. une approche permettant d'établir un ordre de priorité pourra être envisagée lorsque le document aura été élaboré;
 - iv. le document sera mis à jour à chaque session sous la responsabilité chaque fois d'une délégation différente.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)

72. Le Comité a noté que sa quarante-quatrième session se tiendrait dans environ 18 mois, les dispositions finales étant sous réserve de confirmation par le pays hôte et les secrétariats du Codex.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR	RÉFÉRENCE (REP 16/FL)
Révision de la <i>Norme générale sur l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> : Datage (avant-projet)	5	39 ^e session de la Commission 44 ^e session du CCFL	par. 49 Annexe II
Révision des <i>Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique</i> : Aquaculture biologique (avant-projet)	4	39 ^e session de la Commission	par. 27
Lignes directrices pour l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail	1/2/3	39 ^e session de la Commission Groupe de travail électronique (Inde/États-Unis) 44 ^e session du CCFL	par. 54 Annexe III
Allégations relatives à la préférence des consommateurs (document de travail)	-	Iran /Turquie 44 ^e session du CCFL	par. 62
Étiquetage frontal (document de travail)	-	Groupe de travail électronique (Costa Rica / Nouvelle-Zélande) 44 ^e session du CCFL	par. 70
Travaux futurs (document de travail)	-	Canada	par. 71

Questions relatives à la vente de produits alimentaires à distance	Travaux interrompus	-	par. 55
Proposition de révision des <i>Directives générales pour l'utilisation du terme «Halal»</i> (CAC/GL 24-1997)	Travaux interrompus	-	par. 62

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON
PRÉSIDENTE
PRÉSIDENTA**

Mme Lyzette Lamondin, Directrice exécutive par intérim du Directeurat des importations et des exportations alimentaires et de la protection des consommateurs, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la session. 613-773-6189
Email: Lyzette.Lamondin@inspection.gc.ca

**MEMBERS NATIONS AND MEMBER ORGANIZATIONS
ÉTATS MEMBRES ET ORGANISATIONS MEMBRES
ESTADOS MIEMBOS Y ORGANIZACIONES MIEMBROS**

ARGENTINA – ARGENTINE

Dr Andrea Nilda Calzetta Resio
 Supervisor Técnico de Aprobación de
 Productos Alimenticios
 Coordinación Gral. de Aprobación de
 Productos Alimenticios
 Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
 Agroalimentaria
 Azopardo 1020 2nd. Floor (1107)
 Ciudad de Buenos Aires
 Ciudad Autonoma de Buenos Aires
 Argentina
 Tel: +54-11-5222-5975
 Email: acalzet@senasa.gov.ar

Mr Franco Senilliani Melchior
 Sección Económica y Comercial
 Embassy of Argentina
 Tel: 613.852.1164
 Email: sen@mrecic.gov.ar

Ms Maria Cristina Lopez
 Coordinación de Oleaginosas
 Centro de Agroalimentos
 Instituto Nacional de Tecnología Industrial
 (INTI)
 Colectora de Avenida General Paz 5445
 San Martín
 Buenos Aires
 Argentina
 Tel: Tel.: +54 11 4724 6433
 Email: kitty@inti.gob.ar

Dr Pablo Moron
 Director de agroindustrias
 Secretaria de agregado de valor
 Ministerio de agroindustria
 Av. Paseo Colón 922
 Ciudad Autonoma de Buenos Aires
 Argentina
 Tel: +54 11 4349-2253
 Email: pmoron@magyp.gob.ar

ARMENIA – ARMÉNIE

H.E. Zohrab Malek
 Ambassador
 Permanent Representative of the Republic of
 Armenia to the UN FAO
 Republic of Armenia
 151 Bay Street , Apt 1004
 Ottawa
 Canada
 Tel: 1 613 291 8500
 Email: zohrab.malek@gmail.com

AUSTRALIA – AUSTRALIE

Ms Elizabeth Flynn
 Assistant Secretary
 Preventive Health Policy Branch
 Commonwealth Department of Health
 MDP 707 GPO Box 9848
 Canberra ACT
 Australia
 Tel: +61 2 6289 7291
 Email: elizabeth.flynn@health.gov.au

Ms Ann Backhouse
 Director Codex International Standards
 Department of Agriculture and Water
 Resources
 GPO Box 858
 Canberra ACT
 Australia
 Tel: +61 2 6272 5692
 Email: ann.backhouse@agriculture.gov.au

Mr Greg Read
 First Assistant Secretary, Exports Division
 Department of Agriculture and Water
 Resources
 GPO Box 858
 Canberra ACT
 Australia
 Tel: +61 2 6272 3594
 Email: greg.read@agriculture.gov.au

AUSTRIA – AUTRICHE

Dr Amire Mahmood
 Deputy Head of the Departement for Food
 Law, Food Safety and Food Quality
 Federal Ministry of Health
 Radetzkystrasse 2
 Vienna
 Austria
 Tel: +43/1-71100-4741
 Email: amire.mahmood@bmg.gv.at

BELGIUM - BELGIQUE – BÉLGICA

Mr Luc Ogiers
 Director
 General directorate international economy
 FPS Economy, SME
 Rue du Progrès, 50
 Bruxelles
 Belgium
 Tel: +3222777481
 Email: luc.ogiers@economie.fgov.be

Mr Jean Pottier
Regulatory Expert Food Labelling, Nutrition
and Health Claims
Food, Feed and other consumption product
FPS Health, Food Chain Safety and
Environment Animal, Plant and Food
Directorate
Eurostation | Place Victor Horta, 40/10
Brussels
Belgium
Tel: +32 2 524 73 62
Email: Jean.Pottier@health.belgium.be

**BOSNIA AND HERZEGOVINA -BOSNIE-
HERZÉGOVINE – BOSNIA Y
HERZEGOVINA**

Mr Fuad Didic
Head of Mission
Embassy of Bosnia and Herzegovina
17 Blackburn Avenue
Ottawa
Canada
Tel: 613-236-0028, ext. 225
Email: counsellor@bhembassy.ca

BRAZIL - BRÉSIL – BRASIL

Dr Rodrigo Vargas
Specialist on Regulation and Health
Surveillance
Brazilian Health Regulatory Agency
SIA, TRECHO 5, ÁREA ESPECIAL 57,
BRASÍLIA-DF
Brasília
Brazil
Tel: +55(61)3462-6514
Email: rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Ms Ana Paula Bortoletto Martins
Researcher and Nutritionist
Instituto Brasileiro de Defesa do Consumidor -
Idec
Rua Desembargador Guimarães, 21. São
Paulo - SP
São Paulo
Brazil
Tel: +55 11 38742163
Email: anapaula@idec.org.br

Ms Kelly Dias Botelho
Specialist on Regulation and Health
Surveillance
Brazilian Health Regulatory Agency
Sia, Trecho 5, Área Especial 57, Brasília-Df
Brasília,
Brazil
Tel: +55(61)3462-5329
Email: kelly.botelho@anvisa.gov.br

Dr Kleber Jose Trinta Moreira E Lopes
General Coordinator of Technical Consultancy
and Administrative Proceedings
Justice Ministry
Brasília
Email: kleber.lopes@mj.gov.br

Mr Ricardo Ossamu Maehara
Official Veterinarian, Technical Advisor
Ministério da Agricultura, Pecuária e
Abastecimento
Secretaria de Relações Internacionais do
Agronegócio – SRI/MAPA
Departamento de Negociações Não Tarifárias
– DNNT/SRI/
Coordenação-Geral de Disciplinas Não
Tarifárias no Comércio Internacional -
CGNT/DNNT
Esplanada dos Ministérios, Bloco D, Sala 349
Brasília, Brazil
Email: ricardo.maehara@agricultura.gov.br

CAMBODIA – CAMBODGE – CAMBOYA

Mr Oun Phan
Deputy Director General
Cambodia Import Export Inspection and Fraud
Repression Directorate General
Ministry Of Commerce
National Road No 1/ Str 18, Phum Kdey
Takoy, Sangkat Vielsbov, khan Chbar
Ampoeu, Phnom Penh
Cambodia
Tel: +855-12568356
Email: oun.phan@yahoo.com

CANADA – CANADÁ

Ms Kathy Twardek
National Manager
Consumer Protection and Market Fairness
Division
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road T2-6-141
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613-773-5489
Email: kathy.Twardek@Inspection.gc.ca

Mrs Hélène Couture
Chief, Evaluation Division
Bureau of Microbial Hazards
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Dr. P.L 2204E
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: +1-613-957-174
Email: Helene.Couture@HC-SC.gc.ca

Prof Etienne Dako
Professor/Food Microbiologist
Université de Moncton
18 Antonine-Maillet Université de Moncton
Moncton, N.B.
Canada
Tel: 506-858-4080
Email: etienne.dako@umoncton.ca

Mr Benoît Dubé
Regulatory and Standards Officer
Canadian Food Inspection Agency
Tower 2, 6th Floor, Room 253
1400 Merivale Road
Ottawa, Ontario,
Canada
Tel: 613-773-5244
Email: Benoit.Dube@Inspection.gc.ca

Dr Brad Hicks
Director
Pacific Organic Seafood Association
21222 24th Avenue
Langley, B.C.
Canada
Tel: 604-788-4752
Email: BHicks@Firstmate.com

Ms Anne-Christine Poulin
Senior Trade Policy Analyst
Technical Trade Policy Division
Agriculture and Agri-Food Canada
1305 Baseline Road Tower 5, Floor 5
Room 343
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613-773-3561
Email: Anne-Christine.Poulin@AGR.GC.CA

Mrs Grace Ramos
Senior Program Officer
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613-773-5464
Email: Grace.Ramos@Inspection.gc.ca

Ms Andrea Spencer
Trade Policy Officer
Global Affairs Canada
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 343-203-4260
Email: Andrea.Spencer@international.gc.ca

Ms Maya Villeneuve
Associate Director
Bureau of Nutritional Sciences
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway, A.L.
2203B, room B333
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613-960-4740
Email: Maya.Villeneuve@HC-SC.gc.ca

Mrs Alison Wereley
Senior Program Officer
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, Tower 2
Ottawa, Ontario
Canada
Tel: 613-773-6450
Email: Alison.Wereley@Inspection.gc.ca

CHILE – CHILI

Dr Michel Loporati Néron
Secretario Ejecutivo
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Nueva York 17, piso 4
Santiago
Chile
Tel: +56 2 27979900
Email: michel.leporati@achipia.gob.cl

Mrs Karla Carmona Araya
Asesor
Agencia Chilena para la Inocuidad y Calidad
Alimentaria, ACHIPIA
Ministerio de Agricultura
Nueva York 17, piso 4
Santiago
Chile
Tel: +56 2 27979900
Email: karla.carmona@achipia.gob.cl

CHINA – CHINE

Mr Wai-yan Chan
Scientific Officer (Risk Management)
Centre for Food Safety, Food and
Environmental Hygiene Department, HKSAR
Government
43/F, Queensway Government Offices, 66
Queensway, HongKong
Hongkong
China
Tel: +852-28675134
Email: waychan@fehd.gov.hk

Mr Kwok Wai Ho
Scientific Officer (Nutrition Labelling)
Centre for Food Safety, Food and
Environmental Hygiene Department, HKSAR
Government
43/F, Queensway Government Offices, 66
Queensway, HongKong
Hongkong
China
Tel: +852-39622068
Email: kwho@fehd.gov.hk

Dr Zhigang Song
Associate Professor/PhD
Research Center of International Inspection
and Quarantine Standards and Technical
Regulations, AQ
R909 Sanyuan Mansion, No 18 Xibahedongli,
Chaoyang District, Beijing China
Beijing
China
Tel: +86-010-84603871
Email: songzhg@263.net

Ms Liang Wang
Clerk
Shanghai Entry-Exit Inspection and
Quarantine Bureau
8 Shuntong Road, Pudong New
District, Shanghai, China
Shanghai
China
Tel: +86-021-68281936
Email: wangliang@shciq.gov.cn

Ms Lan Wu
Section Chief
Guangdong Entry-exit Inspection and
Quarantine Bureau of the P.R.C
66 Huacheng Avenue, Zhujiang New
City, Tianhe District, Guangzhou, China
Guangzhou
China
Tel: +86-020-38297960
Email: wul@gdcqi.gov.cn

Mr Jie Yin
Assistant Researcher
Chinese Academic of Inspection and
Quarantine (CAIQ)
Room A1109, No. 9, Madian East Road,
Haidian District, Beijing
Beijing, China
Tel: +86-010-82260351
Email: 13581808788@163.com

COLOMBIA – COLOMBIE

Prof Alba Rocio Jimenez Tovar
Profesional Especializada
Instituto Nacional de Vigilancia de
Medicamentos y Alimentos - INVIMA
Carrera 10 No. 64 - 28
Tel: 57-1-2948700 ext 3924
Email: ajimenezt@invima.gov.co

COSTA RICA

Mrs Mónica Elizondo Andrade
Directora Asuntos Científicos y Regulatorios
Cámara Costarricense de la Industria
Alimentaria (CACIA)
Costa Rica
Tel: (506) 2220 3031
Email: melizondo@cacia.org

CUBA

Mr Angel Manuel Casamayor León
Especialista en Regulaciones Técnicas y
Calidad
Dirección Regulaciones Técnicas y Calidad
Ministerio de Comercio Exterior y la Inversión
Extranjera
Infanta y 23, Vedado
La Habana
Cuba
Tel: 5378300022
Email: gabriel.lahens@mincex.cu

Mrs Marileydy Herrera Olmo
Directora de Calidad y Tecnología
Calidad y Tecnología del Ministerio de la
Industria Alimentaria (MINAL)
Ministerio de la Industria Alimentaria (MINAL)
Avenida 41 No. 4455 %48 y 50, Playa. La
Habana
La Habana
Cuba
Tel: 53-78300022
Email: nc@ncnorma.cu

Mrs Olga Maria Valdes Almaral
Jefa del Departamento de Registro de
alimentos del INHEM
Registro de alimentos
Ministerio Salud Pública de Cuba (MINSAP)
Infanta No. 1158 entre Llinás y Clavel. Cerro
La Habana
Cuba
Tel: 53-78300022
Email: nc@ncnorma.cu

DENMARK - DANEMARK – DINAMARCA

Ms Pernille Lundquist Madsen
Deputy Head, Chemicals and Food Quality
Division
Danish Veterinary and Food Administration
Stationsparken 31
Glostrup
Denmark
Tel: +45 7227 6662
Email: plum@fvst.dk

ECUADOR – ÉQUATEUR

Mrs Elizabeth Moreano
Minister, Embassy of Ecuador to Canada
99 Bank Street, Suite 230
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-261-0759
Email: elizabethmoreao70@yahoo.com

Mr Oscar Ismael Ramirez Lama
Second Secretary of Embassy of Ecuador
99 Bank Street, Suite 230
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-263-0704
Email: oramirez@gmail.com

EGYPT - ÉGYPTÉ – EGIPTO

Dr Nermeen El Fadeel
Scientific and Regulatory Affairs Manager ,
Egypt Region, Coca- Cola
1 Amin Elrahany St., Nasr City- Cairo- Egypt
Cairo
Egypt
Tel: 00222722187
Email: nermeenkhalifa@outlook.com

Mr Mohamed Abd Elhamid Naser
Food standards Specialist
Organization: Egyptian Organization for
Standardization and Quality (EOS)
16 tadreeb el motderbeen , cairo ,Egypt
Egypt
Tel: 0201281337667
Email: atch_toto3@yahoo.com

Mr Ahmad El Buckley
Diplomat
Embassy of Egypt
454 Laurier Ave. East
Ottawa, Ontario, Canada
Email: egyptemb@sympatico.ca

Dr Dalia El Din
General Manager of Imported Food Control
General Organization for Export Import Control
Cairo
Egypt
Tel: 01006676205
Email: daliashehabeldin@yahoo.com

Mr Amr El Kilany
Commercial Consul
Egyptian Consulate in Montreal
Rene Levesque Boul., Suite 3200
Montreal, Quebec, Canada
Tel: 514-861-6340
Email: egyptemb@sympatico.ca

Ms Salwa El Mowafi
Diplomat
454 Laurier Ave. East
Ottawa, Ontario, Canada
Email: egyptemb@sympatico.ca

Mr Amr Koraiem
Diplomat
Egyptian Embassy
454 Laurier Ave. East
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-890-7369
Email: dr_amr_koraiem@hotmail.com

**EUROPEAN UNION - UNION EUROPÉENNE
- UNIÓN EUROPEA**

Ms Barbara Moretti
Administrator
DG Sante
European Commission
Rue Froissart 101
Brussels
Belgium
Email: barbara.moretti@ec.europa.eu

Mr Christophe Didion
Administrator
DG Sante
European Commission
B 232
Brussels
Belgium
Email: christophe.didion@ec.europa.eu

Mr Dario Dubolino
Administrator
DG Mare
European Union
Brussels
Belgium
Tel: +32 229-86031
Email: dario.dubolino@ec.europa.eu

FINLAND - FINLANDE – FINLANDIA

Ms Anne Haikonen
Legislative Counsellor
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O.Box 30 FI-00023 Government
Helsinki
Finland
Tel: +358-50-3697618
Email: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE – FRANCIA

Mrs Sophie Dussours
Chargée de Mission
Bureau 4D
DGCCRF
France
Email:
sophie.dussours@dgccrf.finances.gouv.fr

Ms Margaux Denis
DGAL - Service de l'alimentation
Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt
251 rue de Vaugirard
PARIS
France
Tel: +33149555386
Email: margaux.denis@agriculture.gouv.fr

Mrs Annie Loch
EU Public affairs Director
Affaires Publiques Européennes
DANONE
17 boulevard Haussmann
Paris
France
Tel: +33 1 44 35 24 32
Email: annie.loch@danone.com

GERMANY - ALLEMAGNE – ALEMANIA

Dr Katrin Stolle
Deputy Head of Division
Food Labelling
Federal Ministry of Food and Agriculture
Wilhelmstraße 54
Berlin
Germany
Tel: +49 30 18529 4172
Email: katrin.stolle@bmel.bund.de

Dr Susanne Kettler
Senior Director Scientific & Regulatory Affairs
Europe, Middle East and Africa
Scientific and Regulatory Affairs
Coca-Cola s.a.
Chaussee de Mons 1424
Brussels
Belgium
Tel: +32 471 989045
Email: skettler@coca-cola.com

Mr Bernd Kurzai
Legal Counsel Food Law
Central Department Quality Affairs
Südzucker AG Mannheim/Ochsenfurt
Gottlieb-Daimler-Straße 13
Mannheim
Germany
Email: bernd.kurzai@suedzucker.de

Ms Angelika Mrohs
Managing Director
German Federation for Food Law and Food
Science (BLL e.V.)
Claire-Waldoff-Straße 7
Berlin
Germany
Tel: +49 30 206 143-133
Email: amrohs@bll.de

Dr Jörg Rieke
Executive Director
Association of the German Dairy Industry
(MIV)
Jägerstraße 51
Berlin
Germany
Tel: +49 30 – 40 30 44 5-22
Email: rieke@milchindustrie.de

Dr Alexander Tolkach
R&D Director
BMI e.G. (Bavarian Dairy Industrie coop)
Kloetzmueellerstr. 140
Landshut
Germany
Email: a.tolkach@bmi-eg.com

GHANA

Mrs Isabella Mansa Agra
Ag. Deputy Chief Executive (FID)
Food Inspection (FID)
Food and Drugs Authority
P.O.Box CT 2783 Cantonments Accra
Accra
Ghana
Tel: +233 244 337249
Email: isabella.agra@fdaghana.gov.gh

Ms Gifty Aidoo
Senior Regulatory Officer
Food Evaluation And Registration
Food And Drugs Authority
P. O. Box Ct 2783, Cantonments
Accra
Ghana
Tel: +233 207 741152
Email: giftieonline@yahoo.com

Ms Cynthia Adwoa Dapaah
Corporate Attorney
Legal
Food And Drugs Authority
P. O. Box Ct 2783 Cantonments
Accra
Ghana
Tel: +233 244 212791
Email: Cynthia.dapaah@fdaghana.gov.gh

GREECE - GRÈCE – GRECIA

Ms Pely Sousiopolou
Counsellor for Economic & Commercial
Affairs, Head of Economic & Commercial
Office
Embassy of Greece in Ottawa
80 MacLaren St.
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: +1-613 238 6271
Email: soussiopolou@mfa.gr

GUINEA – GUINÉE

Mrs Mariama Barry
Directrice Générale
Ministère du Commerce
Office National du Contrôle de Qualité
Ministère du Commerce Quartier Almamy
Commune Kaloum BP 13
Conakry
Guinea
Tel: 00 224 628 13 13 81
Email: mariamabellabarry@yahoo.fr

Mrs Safiatou Diallo
Directrice Generale
Ministere de l'Environnement des Eaux et
Foret
Direction Nationale Assainissement et Cadre
de Vie
Quartier Coleah Lanseboundji BP 3318
Conakry
Guinea
Tel: 00 224 622 15 38 52
Email: safiatoudial56@gmail.com

HUNGARY - HONGRIE – HUNGRÍA

Ms Beatrix Kuti
Quality Expert
Department of Food Processing
Ministry of Agriculture
Kossuth Lajos tér 11.
Budapest
Hungary
Tel: 00 36 1 795 3481
Email: beatrix.kuti@fm.gov.hu

INDIA – INDE

Mr Bimal Kumar Dubey
Director (Imports)
Food Safety And Standards Authority Of India
FDA Bhawan, Near Bal Bhawan
Email: bkubey@fssai.gov.in

Mr Aditya Jain
Senior Manager
National Dairy Development Board
Anand, Gujarat, India
Email: aditya@nddb.coop

INDONESIA – INDONÉSIE

Mrs Dini Gardenia
Head of Sub Directorate of Food and Food
Additives Evaluation
Directorate of Food Safety Evaluation
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
Jakarta
Indonesia
Tel: +62 21 42800221
Email: ditpkp_bpom@yahoo.com

Mr Christophorus Barutu
Trade Attaché
Embassy of the Republic of Indonesia
55 Parkdale Avenue
Ottawa, Ontario K1Y 1E5, Canada
Tel.: (613) 724-1100, ext. 306
Fax: (613) 724-7932
Email: c.barutu@indonesia-ottawa.org

Mr Evi Noviarsyah Latief
Head Section Food Halal Labelling Inspection
Directorate of Food Inspection and
Certification
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No. 23
Jakarta
Indonesia
Tel: +6221 42803255
Email: noviarsyah@gmail.com

Mrs Ati Widya Perana
Head Section for Codex
Directorate of Food Products Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23
Jakarta
Indonesia
Tel: +62 21 42875584
Email: codexbpom@yahoo.com

Mrs Lasrida Yuniaty
Head of Section Food Product Standardization
Directorate of Food Products Standardization
National Agency of Drug and Food Control
Jl. Percetakan Negara No.23 Jakarta Pusat
Jakarta
Indonesia
Tel: +62 21 42875584
Email: subditspo2@yahoo.com

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN
(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN
(REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Dr Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi
Senior Scientific Adviser
Institute of Standard & Industrial Research of
Iran
No: 96; Parcham Street Tohid Square;
1457844393 Tehran I.R.Iran
Tehran
Iran (Islamic Republic of)
Tel: +0989121591766
Email: faroughlab@gmail.com

ITALY - ITALIE – ITALIA

Mrs Raffaella Fiora
Director of Food Law
Soremartec Italia S.r.l.
Piazzale Pietro Ferrero, 1
Alba
Italy
Tel: +39 0173 313065
Email: raffaella.fiora@ferrero.com

Mr Ciro Impagnatiello
Codex Contact Point
Department of the European Union and
International Policies and of the Rural
Development
Ministry of Agricultural Food and Forestry
Policies
Via XX Settembre, 20
Rome
Italy
Tel: +39 06 46654058
Email: c.impagnatiello@politicheagricole.it

Dr Giuseppe Lembo
Senior Researcher - Organic aquaculture
expert
COISPA - Stazione Sperimentale per lo Studio
delle Risorse del Mare
Via Dei Trulli, 18/20
Bari
Italy
Tel: +39 080 5433596
Email: lembo@coispa.it

Mr Luca Ragolini
Vice Director
AIDEPI
Viale del Poggio Fiorito, 61
Rome
Italy
Tel: +39 06 80910720
Email: luca.ragolini@aidepi.it

JAPAN - JAPON – JAPÓN

Dr Toshitaka Masuda
Deputy Director
Food Labelling Division
Consumer Affairs Agency
3-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3507-8800
Email: g.codex-j@caa.go.jp

Prof Hiroaki Hamano
Adviser
International Life Sciences Institute Japan
Nishikawa Bldg 5F, 3-5-19 Kojimachi,
Chiyoda-ku,
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-5215-3535
Email: hhamano@ilsijapan.org

Prof Satoshi Ishizuka
Adviser
Laboratory of Nutritional Biochemistry
Research Faculty of Agriculture
Hokkaido University
Kita 9, Nishi 9, Kita-ku, Sapporo
Hokkaido
Japan
Tel: +81-11-706-2811
Email: g.codex-j@caa.go.jp

Mr Hiroyuki Okochi
Associate Director
Fish Ranching and Aquaculture Division
Fisheries Agency
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyodaku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3501-1961
Email: hiroyuki_okochi230@maff.go.jp

Ms Aya Orito-nozawa
Section Chief
Food Safety Policy Division, Food Safety and
Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3502-8732
Email: aya_orito460@maff.go.jp

Mr Kinya Tokunaga
Official
Food Labelling Division
Consumer Affairs Agency
3-1-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3507-8800
Email: g.codex-j@caa.go.jp

Mr Makoto Yamauchi
Assistant Director
Fisheries Processing Industries and Marketing
Division
Fisheries Agency
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyodaku
Tokyo
Japan
Tel: +81-3-3501-1961
Email: makoto_yamauchi620@maff.go.jp

MALAYSIA - MALAISIE – MALASIA

Ms Ruhana Abdul Latif
Principal Assistant Director
Food Safety and Quality Division
Ministry of Health Malaysia
Level 4, Menara Prisma No.26, Jalan
Persiaran Perdana, Precint 3 62675 Putrajaya
Malaysia
Putrajaya
Malaysia
Tel: +603-8885 0797 ext 4003
Email: ruhana_latif@moh.gov.my

Mr Ahmad Shanizam Ab Ghani
Trade Commissioner
Malaysia External Trade Development
Corporation (MATRADE)
Consulate of Malaysia (Trade Office), First
Canadian Place, 100 King Street West, Suite
5130, P.O Box 389
Toronto
Malaysia
Tel: 416 504 6111
Email: toronto@matrade.gov.my

Ms Rohaya Mamat
Director
Regulatory Affairs
Federation of Malaysian Manufacturers
Wisma FMM, No. 3, Persiaran Dagang PJU 9,
Bandar Sri Damansara 52200 Kuala Lumpur
Malaysia
Kuala Lumpur
Malaysia
Tel: +603-6286 7200
Email: rohaya.mamat@mjn.com

MEXICO - MEXIQUE – MÉXICO

Ms Pamela Suárez Brito
Gerente de Asuntos Internacionales en
Inocuidad Alimentaria
Dirección Ejecutiva de Operación
Internacional
Comisión Federal para la Protección contra
Riesgos Sanitarios (COFEPRIS)
Monterrey #33 Piso 2, Col. Roma Delegación
Cuauhtémoc
Mexico Distrito Federal
Mexico
Tel: 525550805389
Email: psuarez@cofepris.gob.mx

Ms Sandra Herrero Cagigas
Vicepresidente de la Comisión de Salud de la
Confederación de Cámaras Industriales de los
Estados Unidos Mexicanos (CONAMIN)
Ciudad de México
México
Tel: +52 (55) 5752-0043
Email: sandra.herrero@hecaservicios.net

Mr Álvaro Israel Perez Vega
Comisionado de Operación Sanitaria
Secretaría de Salud
Comisión Federal para la Protección contra
Riesgos Sanitarios
Oklahoma no. 14, Colonia Nápoles,
Delegación Benito Juárez C.P. 03810
Ciudad de México
Mexico
Tel: +(5255) 5080 5200
Email: aiperez@cofepris.gob.mx

Mr Raúl Gerardo Portillo Aldrett
Director de Asuntos Científicos y Regulatorios
y Presidente de la Rama 17
Asuntos Científicos y Regulatorios
Cámara Nacional de la Industria de
Transformación (CANACINTRA)
Mexico, DF
Mexico
Tel: +52 55 52 62 23 86
Email: rportillo@cooca-cola.com

MOROCCO - MAROC – MARRUECOS

Mr Oussama Nadifi
Chef de division de la réglementation et
normalisation
Agriculture
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui, Agdal
Rabat
Morocco
Tel: +212673997816
Email: Oussama.Nadifi@onssa.gov.ma

MOZAMBIQUE

Dr Maria Carolina Virgilio Omar
Confederation of Business Association of
Mozambique
Rua dos Desportistas Number 833 3rd Floor
Maputo
Maputo
Mozambique
Tel: +258 843030840
Email: Maria.Omar@MZ.nestle.com

NETHERLANDS - PAYS-BAS – PAÍSES BAJOS

Ms Inge Stoelhorst
Policy Coordinator
Nutrition, Health Protection and Prevention
Department
Ministry of Health, Welfare and Sport
Parnassusplein 5
Den Haag
Netherlands
Tel: +31 6 31753465
Email: i.stoelhorst@minvws.nl

Ms Gieta Mahabir
Senior Policy Advisor
Ministry of Economic Affairs
Bezuidenhoutseweg 73
Den Haag
Netherlands
Tel: +31 70 3784198
Email: g.mahabir@minez.nl

Mr Alexander Rogge
administrator
DGB 2B
General Secretariat of the Council
Rue de la Loi/Wetstraat 175
Brussels
Belgium
Email: alexander.rogge@consilium.europa.eu

Ms Melanie Van Vugt
Legal policy officer
Nutrition, Health Protection and Prevention
Department
Ministry of Health, Welfare and Sport
Parnassusplein 5
The Hague
Netherlands
Tel: +31 6 21160669
Email: ma.vugt@minvws.nl

NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZÉLANDE - NUEVA ZELANDIA

Ms Jenny Reid
Manager, Food Science & Risk Assessment
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
Wellington
New Zealand
Email: jenny.reid@mpi.govt.nz

Ms Phillipa Hawthorne
Senior Adviser
Ministry for Primary Industries
25 The Terrace
New Zealand
Email: Phillippa.hawthorne@mpi.govt.nz

NIGERIA – NIGÉRIA

Mrs Eva Obiageli Edwards
Assistant Director
Food Safety and Applied Nutrition
National Agency for Food and Drug
Administration and Control
Plot 1, Isolo Industrial Estate, Apapa/Oshodi
Express Way
Lagos
Nigeria
Tel: + 234-8023109251
Email: edwards.eo@nafdac.gov.ng

Mr Fred Nduka Chiazor
Scientific and Regulatory Affairs Director
Coca-Cola Nigeria Limited
16 Gerrard Road, Ikoyi
Lagos
Nigeria
Tel: +2348035352226
Email: fchiazor@coca-cola.com

NORWAY - NORVÈGE – NORUEGA

Mrs Lise Charlotte Rokkones
Head of Section
Norwegian Food Safety Authority
Seafood Section
Postboks 383
Brumunddal
Norway
Tel: + 47 22 77 85 96
Email: Lise.Torkildsen@mattilsynet.no

PARAGUAY

Mrs Zuny Mabel Zarza De Riquelme
Coordinadora del CCFL
Unidad De Asuntos Regulatorios
Instituto Nacional De Alimentación Y Nutrición
- INAN- MSPyBS
Stma. Trinidad esquina Itapua Asunción -
Asunción
Paraguay
Tel: 595 21 294073
Email: zmzarza@hotmail.com

Ing Rodolfo Grau Brizuela
Miembro del Comité Nacional del Codex
Paraguay
Privado
Asociación Rural del Paraguay
Ruta Troperos del Chaco Km 14 Mariano
Roque Alonso - Paraguay
Mariano Roque Alonso
Paraguay
Tel: (+595) 021 754 412
Email: rudygau@hotmail.com

POLAND - POLOGNE – POLONIA

Mr Tomasz Kijewski
Third Secretary, Economic Affairs
Economic Section
Polish Embassy in Canada
443 Daly Avenue
Ottawa
Poland
Tel: +1 613 7890468
Email: Tomasz.Kijewski@msz.gov.pl

REPUBLIC OF KOREA - RÉPUBLIQUE DE CORÉE - REPÚBLICA DE COREA

Dr Seog Youn Kang
Director
Food Consumption and Safety Division
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration
Complex, 187 Osongsaengmyeong2(i)-ro,
Osong-eup, Heungdeok-gu cheongju-si,
Chungcheongbuk-do, Korea
Cheong ju-si
Republic of Korea
Tel: 82-43-719-2851
Email: kingsaveyou@korea.kr

Dr Yong Jae Kim
Food Policy Coordination Division
Ministry of Food and Drug Safety
Osong Health Technology Administration
Complex, 187 Osongsaengmyeong2(i)-ro,
Osong-eup, Heungdeok-gu cheongju-si,
Chungcheongbuk-do, Korea
Cheongju-si
Republic of Korea
Tel: 82-43-719-2030
Email: kyj1214@korea.kr

Ms Hye Min Na
 Codex Researcher
 Food Consumption and Safety Division
 Ministry of Food and Drug Safety
 Osong Health Technology Administration
 Complex, 187 Osongsaengmyeong2(i)-ro,
 Osong-eup, Heungdeok-gu cheongju-si,
 Chungcheongbuk-do, Korea
 Cheongju-si
 Republic of Korea
 Tel: 82-43-719-2859
 Email: rana9861@korea.kr

Ms Hyun Young Oh
 Assistant Director
 Agri-Food Certification & Management
 National Agricultural Products Quality
 Management Service
 Republic of Korea
 Tel: 82-54-429-4178
 Email: hyunyoung@korea.kr

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Mr Yaroslav Fedosov
 Centre of Risk Analysis Director
 The All-Russian State Center for Quality and
 Standardization of Veterinary Drugs and Feed
 (VGNKI)
 Email: yaroslavfk@hotmail.com

Mrs Olga Ivanova
 Chief Expert
 Assessment division of veterinary risks and
 risk-oriented forecasting in the field of
 monitoring res
 Rosselkhoz nadzor
 Email: helga8705@mail.ru

Mr Anatoly Kutysenko
 Vice-chair
 Optimal Foods Committee
 Russian Union of Industrialists and
 Entrepreneurs (RUIE)
 Kotelnicheskaya nab., 17
 Moscow
 Russian Federation
 Tel: +7-495-642-6140
 Email: Anatol-k@rambler.ru

Dr Alexey Petrenko
 Consultant
 Optimal Nutrition Commission
 Russian Union of Industrialists and
 Entrepreneurs
 Kotelnicheskaya nab., 17
 Moscow
 Russian Federation
 Email: asp@me.com

Dr Elena Smirnova
 Scientific Secretary
 Institute of Nutrition
 Ustyinskiy proezd 2/14
 Moscow
 Russian Federation
 Tel: +7 495 698 53 42
 Email: smirnova@ion.ru

SINGAPORE – SINGAPOUR - SINGAPUR

Ms Peik Ching Seah
 Deputy Director
 Regulatory Administration Group
 Regulatory Programmes Department
 Agri-Food and Veterinary Authority of
 Singapore
 Singapore

SLOVAKIA - SLOVAQUIE – ESLOVAQUIA

Ms Mária Birešová
 Attaché
 Agriculture and Fisheries Unit
 Permanent Representation of the Slovak
 Republic to the EU
 Avenue de Cortenbergh 107
 Bruxelles
 Belgium
 Tel: +32 475 530 316
 Email: maria.biresova@mzv.sk

SPAIN - ESPAGNE – ESPAÑA

Mr Agustin Palma Barriga
 Nutritional Risks Officer
 Subdirector General for Food Safety
 Promotion
 Spanish Agency for Consumer Affairs, Food
 Safety and Nutrition
 C\ Alcalá, 56
 Madrid
 Spain
 Email: apalma@msssi.es

SWEDEN - SUÈDE – SUECIA

Mrs Kristina Lagestrand Sjölin
 Principal Regulatory Officer
 National Food Agency
 Box 622
 Uppsala
 Sweden
 Tel: +46 18175500
 Email: kristina.sjolin@slv.se

SWITZERLAND - SUISSE – SUIZA

Mrs Sandra Di Medio Steinmann
 Scientific Officer
 Food and Nutrition
 Federal Food Safety and Veterinary Office
 FSVO
 Bern
 Switzerland
 Email: sandra.dimedio@blv.admin.ch
 Mrs Marie-France Pagerey
 CT-Regulatory and Scientific Affairs & EUR
 RSA Head
 Nestec Ltd.
 Avenue Nestlé 55 Post Box
 Vevey
 Switzerland
 Email: MarieFrance.Pagerey@nestle.com

THAILAND - THAÏLANDE – TAILANDIA

Ms Oratai Silapanaporn
 Advisor of the National Bureau of Agricultural
 Commodity and Food Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road Ladyao Chatuchak
 Bangkok
 Thailand
 Tel: +662 561 2277
 Email: oratai_si@hotmail.com

Dr Paisarn Dunkum
 Deputy Secretaries-General
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 Ministry of Public Health Mueang Nonthaburi
 District
 Nonthaburi
 Thailand
 Email: paisarn@fda.moph.go.th

Dr Panisuan Jamnarnwej
 Honorary President
 Thai Frozen Foods Association
 150 Rajbopit Rd., Wat Rajbopit sub-District,
 Pranakhorn District
 Bangkok
 Thailand
 Tel: 662 622 1860-76
 Email: panisuan@yahoo.com

Ms Malee Jirawongsy
 (Acting) Expert in Food Standard
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 Ministry of Public Health Mueang Nonthaburi
 District,
 Nonthaburi
 Thailand
 Tel: 6625907214
 Email: fdamasy@fda.moph.go.th

Ms Dawisa Paiboonsiri
 Standards Officer
 National Bureau of Agricultural Commodity
 and Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phaholyothin Road Ladyao
 Bangkok
 Thailand
 Tel: +6625612277 ext. 1427
 Email: dawisa.p@gmail.com

Ms Kwantawee Paukatong
 Food Processing Industry Club
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center,
 Zone C, 4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd.,
 Klongtoey
 Bangkok
 Thailand
 Tel: +6629550777
 Email: Kwantawee.paukatong@th.nestle.com

Ms Chanikan Thanupitak
 Trade and Technical Manager of Fisheries
 Products
 Thai Food Processors' Association
 170 / 21 -22 9th Floor Ocean Tower 1 Bldg.,
 New Ratchadapisek Rd., Klongtoey
 Bangkok
 Thailand
 Tel: +662 261 2684-6
 Email: fish@thaifood.org

TUNISIA - TUNISIE – TÚNEZ

Mr Riadh Essid
 Ambassador
 Embassy of Tunisia
 515 O'Connor Street
 Ottawa, Ontario, Canada
 Tel: 613-263-3617
 Email: ambtun13@bellnet.ca

Mr Borhene El Kamel
Deputy Chief of Mission
Embassy of Tunisia
515 O'Connor Street
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-237-0330
Email: ambtun13@bellnet.ca

TURKEY - TURQUIE – TURQUÍA

Mrs Ferda Bitlislioglu
Engineer
The General Directorate of Food and Control
The Ministry of Food, Agriculture and
Livestock
Eskisehir Yolu 9. km Lodumlu
Ankara
Turkey
Tel: 00903122587758
Email: ferda.bitlislioglu@tarim.gov.tr

Ms Burcu Sari
Engineer
The General Directorate of Food and Control
The Ministry of Food, Agriculture and
Livestock
Eskisehir Yolu 9. km Lodumlu
Ankara
Turkey
Tel: 00903122587751
Email: burcu.sari@tarim.gov.tr

Mr Abdurrahman Uz
Director
Directorate of Food Laboratory
Turkish Standards Institute (TSE)
Necatibey Caddesi No: 112 Bakanliklar
Ankara
Turkey
Tel: 00903124166412
Email: auz@tse.org.tr

Mr Murat Çalışkan
Assistance Expert
General Directorate of Product Safety and
Inspection
Ministry of Economy
T.C. Ekonomi Bakanlığı İnönü Bulvarı No:36
Ankara
Turkey
Email: caliskanmu@ekonomi.gov.tr

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Ms Pendi Najran
Senior Scientific Officer
Department for Environment, Food and Rural
Affairs
Area 1A, Nobel House 17, Smith Square
London
United Kingdom
Tel: +44 (0)20 8026 3867
Email: pendi.najran@defra.gsi.gov.uk

UNITED STATES OF AMERICA - ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Ms Felicia B Billingslea
Director, Food Labeling and Standards D
Center for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
College Park
United States of America
Tel: +1-240-402-2371
Email: Felicia.Billingslea@fda.hhs.gov

Dr Douglas Balantine
Director, Office of Nutrition and Food
Labeling
Center for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway, HFS-800
College Park
United States of America
Tel: +1-240-402-2373
Email: Douglas.Balantine@fda.hhs.gov

Dr Lisa Brines
Agricultural Marketing Specialist
U.S. Department of Agriculture
Agricultural Marketing Service, National
Organic Program
1400 Independence Ave SW Room 2646-
South, Stop 0268
Washington, DC
United States of America
Tel: +1-202-821-9683
Email: lisa.brines@ams.usda.gov

Mr Jeff Canavan
Deputy Director, Labeling and Program
Delivery Division
Food Safety and Inspection Service
Department of Agriculture
1400 Independence Avenue., SW
Washington, DC
United States of America
Tel: +1-301-504-0879
Email: Jeff.canavan@usda.gov

Ms Katherine Dimatteo
Managing Partner
Wolf, DiMatteo and Associates
49 Race Street
New Castle, VA
United States of America
Tel: +1413-624-5569
Email: kdimatteo@organicspecialists.com

Ms Marsha Echols
Attorney/Professor of Law
3286 M Street, N.W.
Washington, D.C
United States of America
Tel: +1-202-625-1451
Email: echols@marshaechols.com

Ms Mari Kirrane
Wine Trade and Technical Advisor
International Trade Division
Alcohol & Tobacco Tax & Trade Bureau
490 N. Wiget Lane
Walnut Creek, CA
United States of America
Tel: +1 5136843289
Email: Mari.Kirrane@ttb.gov

Dr Andrea Krause
Food Technologist
Center for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
College Park
United States of America
Tel: +1-240-402-3719
Email: Andrea.Krause@fda.hhs.gov

Dr Catherine Kwik-Uribe
Global Director of Applied Scientific Research
and Scientific Regulatory Affairs
Mars, Inc.
20425 Seneca Meadows Parkway
Germantown
United States of America
Tel: +1301 444 7951
Email: Catherine.Kwik-Uribe@mss.affem.com

Mrs Barbara McNiff
Senior International Issues
Food Safety and Inspection Service; Office of
Codex
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave; SW
Washington, DC
United States of America
Tel: 202-690-4719
Email: Barbara.McNiff@fsis.usda.gov

Ms Farah Naim
International Trade Specialist
U.S. Department of Agriculture
Foreign Agriculture Service/Office of
Agreements and Scientific Affairs
1400 Independence Avenue SW
Washington, DC
United States of America
Tel: +1-202-649-3859
Email: Farah.Naim@fas.usda.gov

Mr Daniel Reese
International Policy Analyst
U.S. Food and Drug Administration
Center for Food Safety and Applied Nutrition
5100 Paint Branch Parkway, HFS-820
College Park, MD
United States of America
Tel: +1-240-402-2126
Email: Daniel.reese@fda.hhs.gov

URUGUAY

Mrs Gervaz Trilce
Ministerio de Relaciones Exteriores
Tel: +16132995538
Email:
negociaciones.organismos@mrree.gub.uy

FOODDRINKEUROPE

Mr Dirk Jacobs
Deputy Director General
FoodDrinkEurope
9-31 Av. des Nerviens
Brussels
Belgium
Email: d.jacobs@fooddrinkeurope.eu

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS – ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES – ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES INTERNACIONALES

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS (IACFO)

Mr Bill Jeffery
Executive Director
Centre for Health Science and Law
International Association of Consumer Food Organizations
International Association of Consumer Food Organizations (IACFO) c/o Centre for Health Science and Law Suite 740, One Rideau Street
Ottawa
Canada
Tel: 6132447337
Email: billjeffery@healthscienceandlaw.ca

INTERNATIONAL ALLIANCE OF DIETARY/FOOD SUPPLEMENT ASSOCIATIONS (IADSA)

Dr Tomoji Igarashi
IADSA member
Rue de l'Association 50 1000 Brussels
Brussels
Belgium
Email: secretariat@iadsa.org

INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION NETWORK (IBFAN)

Ms Elisabeth Sterken
Director
INFACT Canada/IBFAN North America
International Baby Food Action Network (IBFAN)
63 Burtch's Lane Rockport Ontario Canada K0E 1V0
Rockport, Ontario
Canada
Email: esterken@infactcanada.ca

INTERNATIONAL CO-OPERATIVE ALLIANCE (ICA)

Mr Kazuo Onitake
Head of Unit
Safety Policy Service
Japanese Consumers' Co-operative Union
Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuya-ku, Tokyo
Japan
Tel: +81 3-5778-8109
Email: kazuo.onitake@jccu.coop

INTERNATIONAL COUNCIL ON AMINO ACID SCIENCE (ICAAS)

Dr Eyassu Abegaz
ICAAS - International Council on Amino Acid Science
Email: ICAAS@kelleneurope.com

Dr Kaori Ono
ICAAS - International Council on Amino Acid Science
Email: ICAAS@kelleneurope.com

Mr Hiromi Ota
ICAAS - International Council on Amino Acid Science
Email: ICAAS@kelleneurope.com

INTERNATIONAL COUNCIL OF BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)

Mr Robert Earl
Advisor
International Council of Beverages Associations
1101 16th St NW
Washington DC
United States of America
Email: robertearl@coca-cola.com

Mr Hiroshi Kono
Japan Soft Drinks Association
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi, Chuo-ku
Tokyo
Japan
Email: Hiroshi_Kono@suntory.co.jp

Dr Hugh Lippman
Advisor
International Council of Beverages Associations
1101 16th Street NW
Washington, D.C.
United States of America
Email: lippman@coca-cola.com

INTERNATIONAL CHEWING GUM ASSOCIATION (ICGA) (ICGA)

Mr Rick Mann
ICGA
1001 G Street N.W Suite 500 West
Washington
United States of America
Tel: +1 202 434 4100
Email: mann@khlaw.com

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
MANUFACTURERS ASSOCIATIONS
(ICGMA)**

Ms Kimberly Wingfield
Director, Science Policy, Labeling and
Standards
Grocery Manufacturers Association
1350 I Street, NW Suite 300
Washington, DC
United States of America
Tel: 202 637 8064
Email: kwingfield@gmaonline.org

Mr Jonathan Clifford
Country Regulatory Affairs Manager, Canada
Unilever
160 Bloor St East Suite 1400
Toronto, ON
Canada
Email: jonathan.clifford@unilever.com

Ms Donna Courtney
Senior Manager, Regulatory Services
The Hershey Company
25 Reese Ave.
Hershey, Pennsylvania
United States of America
Email: dcourtney@hersheys.com

Ms Sunney Mahalak
Regulatory and Scientific Affairs Specialist
Nestle USA
5750 Harper Road
Solon, OH 44139
United States of America
Email: sunney.mahalak@us.nestle.com

Ms Paula Martin
Associate Director, Regulatory Affairs,
Nutrition
Abbott Nutrition
200 Abbott Park Road
Abbott Park, IL
United States of America
Email: paula.martin@abbott.com

Ms Teresa Mastrodicasa
Director, Nutrition Policy
Food and Consumer Products Canada
100 Sheppard Ave East Suite 600
Toronto, ON
Canada
Email: teresam@fcpc.ca

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
(IDF/FIL)**

Ms Luisa Candido
Nutrition and Technical Manager
Dairy UK
United Kingdom
Email: lcandido@dairyUK.org

Ms Cary Frye
Vice President of Regulatory Affairs
International Dairy Foods Association (IDFA)
United States of America
Email: cfrye@idfa.org

Ms Pamela Harrod
General Counsel
Dairy Farmers of Canada
21, rue Florence Street
Ottawa
Canada
Email: pamela.harrod@dfc-plc.ca

**INTERNATIONAL FOOD ADDITIVES
COUNCIL (IFAC)**

Mr Yan Wen
Regulatory Affairs Senior Manager
International Food Additives Council
18/F Tower A, Gemdale Plaza No 91 Jianguo
Toad Chaoyang District
Beijing
China
Email: yan.wen@dupont.com

**INTERNATIONAL FEDERATION OF
ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS
(IFOAM)**

Mr David Gould
IFOAM - Organics International
6720 Se Yamhill Street
Portland, OR
United States of America
Tel: 5032357532
Email: d.gould@ifoam.bio

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS
(IFT)**

Mr Robert Conover
Assistant General Counsel, Kikkoman Foods,
Inc.
Institute of Food Technologists
Kikkoman Foods, Inc. P.O. Box 69 Walworth,
WI 53184
Walworth
United States of America
Tel: 262-275-1651
Email: rconover@kikkoman.com

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCES
INSTITUTE (ILSI)**

Dr Ryuji Yamaguchi
ILSI Japan
Nishikawa Building 5F 3-5-19, Kojimachi
Chiyoda-ku
Tokyo
Japan
Tel: 81-3-5215-3535
Email: ryamaguchi@ilsijapan.org

**INTERNATIONAL NUT AND DRIED FRUIT
COUNCIL FOUNDATION (INC)**

Ms Julie G Adams
Vice Chair of the Scientific Committee
International Nut & Dried Fruit Council
Carrer de la Fruita Seca, 4 Poligon Tecnoparc
Reus
Spain
Tel: +34 977 331 416
Email: jadams@almondboard.com

**INTERNATIONAL ORGANIZATION OF THE
FLAVOR INDUSTRY (IOFI)**

Dr Thierry Cachet
Regulatory and Advocacy Director
IOFI
Avenue des Arts 6
Brussels
Belgium
Tel: +3222142052
Email: tcachet@iofi.org

**INTERNATIONAL FOOD POLICY
RESEARCH INSTITUTE**

Dr Anne Mackenzie
Head of Standards and Regulatory Issues
HarvestPlus
IFPRI
HarvestPlus c/o IFPRI 2033 K Street, NW
Washington, DC
United States of America
Tel: 613.692.0211
Email: a.mackenzie@cgiar.org

**FOOD AND AGRICULTURE
ORGANIZATION OF THE UNITED
NATIONS –
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE –
ORGANIZACIÓN DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA LA ALIMENTACIÓN Y LA
AGRICULTURA**

Ms Maria Xipsiti
Nutrition Officer
Nutrition and Food Systems Division
FAO
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 0657056060
Email: Maria.Xipsiti@fao.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION –
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTÉ – ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE
LA SALUD**

Dr Chizuru Nishida
Coordinator
Nutrition Policy and Scientific Advice
World Health Organization (WHO)
20, avenue Appia
Geneva 27
Switzerland
Tel: +41227913317/+41792493549
Email: nishidac@who.int

**CANADIAN SECRETARIAT –
SECRETARIAT CANADIEN –
SECRETARIADO CANADIENSE**

Mrs Marie-Pierre Parenteau
Manager and Deputy Codex Contact Point
International, Interagency and
Intergovernmental Affairs and Office of the
Codex Contact Point for Canada
Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs (BPIIA) Food
Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-941-4616
Email: marie-pierre.parenteau@hc-sc.gc.ca

Ms Reem Barakat
Deputy Director
International Standard Setting Section
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-773-5658
Email: Reem.Barakat@inspection.gc.ca

Ms Nancy Ing
Senior Advisor
International, Interagency and
Intergovernmental Affairs and Office of the
Codex Contact Point for Canada
Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs (BPIIA) Food
Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-941-5163
Email: nancy.ing@hc-sc.gc.ca

Mrs Amélie Vega
Senior Policy Analyst - Codex
Canadian Food Inspection Agency
1400 Merivale Road, T1-4-301
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613 -773 -6018
Email: amelie.vega@inspection.gc.ca

Mr Jordan Miller
Manager, Codex Program Services
International, Interagency and
Intergovernmental Affairs and Office of the
Codex Contact Point for C
Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs (BPIIA) Food
Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-957-1749
Email: jordan.a.miller@hc-sc.gc.ca

Ms Crystal Martin
Conference and Process Coordinator, Codex
Program Services
International, Interagency and
Intergovernmental Affairs and Office of the
Codex Contact Point for Canada
Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs (BPIIA) Food
Directorate, Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-952-7354
Email: crystal.martin@hc-sc.gc.ca

Ms Diane M. Carmanico
Assistant, Codex Program Services
International, Interagency and
Intergovernmental Affairs and Office of the
Codex Contact Point for Canada
Bureau of Policy, Intergovernmental and
International Affairs (BPIIA) Food Directorate,
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway (2204C)
Ottawa, Ontario, Canada
Tel: 613-957-8894
Email: diane.carmanico@hc-sc.gc.ca

**CODEX SECRETARIAT –
SECRÉTARIAT DU CODEX –
SECRETARÍA DEL CODEX**

Mr Tom Heilandt
Secretary, Codex Alimentarius
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

Ms Verna Carolissen-Mackay
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 5629
Email: verna.carolissen@fao.org

Mr Sekitoleko Patrick
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +39 06 5705 6626
Email: Patrick.Sekitoleko@fao.org

Mr Kyoungmo Kang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
Rome
Italy
Tel: +390657054796
Email: kyoungmo.kang@fao.org

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DE LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES
DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (CODEX STAN 1-1985)**

(À l'étape 5)

2. DÉFINITION DES TERMES

Aux fins du datage des denrées alimentaires préemballées:

On entend par «**Date de fabrication**» la date à laquelle le produit devient conforme à la description qui en est faite. Il ne s'agit pas d'une indication sur la durabilité du produit.

On entend par «**Date de conditionnement**» la date à laquelle le produit est placé dans le récipient immédiat dans lequel il sera vendu en dernier ressort. Il ne s'agit pas d'une indication sur la durabilité du produit.

On entend par «**À consommer de préférence avant**» ou «**Date limite d'utilisation optimale**» la date d'expiration du délai, dans les conditions d'entreposage indiquées, durant lequel le produit non ouvert reste pleinement commercialisable et conserve toutes les qualités particulières qui lui sont implicitement ou explicitement attribuées. Le produit peut toutefois rester propre à la consommation après cette date.

On entend par «**Date limite d'utilisation**» ou «**date de péremption**» la date d'expiration du délai après lequel, dans les conditions d'entreposage spécifiées, le produit ne doit pas être vendu ni consommé et cela pour des raisons de sécurité sanitaire et de qualité.

4.7 Datage et instructions d'entreposage

4.7.1 Sauf indication contraire dans une norme du Codex, les dispositions ci-après relatives au datage sont applicables, sauf si la clause 4.7.1 vii) s'applique:

- i) Lorsqu'un aliment doit être consommé avant une certaine date pour des raisons de sécurité sanitaire et de qualité la «Date limite d'utilisation» ou la «Date de péremption» doit être déclarée¹³.
- ii) Lorsque qu'une «Date limite d'utilisation» ou une «Date de péremption» n'est pas obligatoire, «À consommer de préférence avant» ou «Date limite d'utilisation optimale» doit être déclaré.
- iii) Le datage se présente comme suit:
 - Sur les produits dont la durabilité n'excède pas trois mois, le jour et le mois doivent être déclarés et en plus l'année, lorsque les autorités compétentes estiment que les consommateurs pourraient être induits en erreur.
 - Sur les produits dont la durabilité est supérieure à trois mois, le mois et l'année au moins doivent être déclarés.

¹³ Il convient de prendre en compte les autres textes du Codex.

- iv) La date est précédée de la mention:
- «Date limite d'utilisation <insérer la date>» ou «Date de péremption <insérer la date>» ou «À consommer de préférence avant le <insérer la date>» ou «Date limite d'utilisation optimale <insérer la date>» selon qu'il convient si le jour est indiqué; ou
 - «À consommer avant fin <insérer la date>» ou «Date de péremption <insérer la date>» ou «À consommer de préférence avant le <insérer la date>» ou «Date limite d'utilisation optimale <insérer la date>» selon qu'il convient dans les autres cas
- v) La mention visée au paragraphe iv) est complétée:
- soit par la date elle-même;
 - soit par une indication de l'endroit où elle figure.
- vi) Le jour et l'année doivent être indiqués par des chiffres en clair, l'année devant figurer en 2 ou 4 chiffres, et le mois devant être déclaré en lettres, ou en caractères ou en chiffres. Lorsque la date est exprimée sous forme de chiffres seulement ou que l'année est exprimée par deux chiffres seulement, les autorités compétentes devraient déterminer si la séquence jour, mois et année doit être indiquée au moyen d'abréviations appropriées accompagnant le datage (par exemple, JJ/MM/AAAA ou AAAA/JJ/MM).
- vii) Sans préjudice des dispositions des paragraphes 4.7.1 i) et 4.7.1 ii), le datage n'est pas exigé si un ou plusieurs des critères suivants s'appliquent:
1. Lorsque la sécurité sanitaire n'est pas compromise et que la qualité ne se détériore pas
 - 1.1 en raison de l'aliment qui, de par sa nature de conservateur, empêche la croissance microbienne (alcool, sel, acidité, activité hydrique faible, par exemple); et/ou
 - 1.2 dans des conditions d'entreposage spécifiées;
 2. Lorsque la détérioration est évidente pour le consommateur;
 3. Lorsque les aspects de qualité organoleptiques/fondamentaux de l'aliment ne sont pas perdus;
 4. Lorsque l'aliment est destiné à être consommé dans les 24 heures de sa fabrication.

Par exemple, les aliments tels que:

- les fruits et légumes frais, y compris les tubercules, qui n'ont pas été pelés, coupés ou soumis à un traitement analogue;
- les vins, les vins de liqueurs, les vins mousseux, les vins aromatisés, les vins de fruits et les vins de fruits mousseux;
- les boissons alcoolisées contenant au moins 10 pour cent d'alcool en volume;
- les produits de boulangerie ou de pâtisserie, qui du fait de la nature de leur contenu, sont normalement consommés dans les 24 heures suivant leur fabrication;
- le vinaigre;
- le sel de qualité alimentaire non iodé;
- les sucres solides non enrichis;
- les produits de confiserie composés de sucres aromatisés et/ou colorés;
- la gomme à mâcher.

Dans ces cas, la «Date de fabrication» ou la «Date d'emballage» peut être indiquée.

- viii) Une «Date de fabrication» ou une «Date d'emballage» peut être utilisée en association avec les dispositions de l'alinéa 4.7.1 i) ou ii). Elle sera indiquée par la mention «Date de fabrication» ou «Date d'emballage», selon qu'il convient, et utilisera le mode de présentation indiqué à la disposition 4.7.1 vi).

- 4.7.2 Toute condition particulière pour l'entreposage de l'aliment doit être indiquée sur l'étiquette lorsqu'elle est requise à l'appui de l'intégrité de l'aliment et, lorsqu'un datage est utilisé, la validité de la date dont elle dépend.

DOCUMENT DE PROJET

Élaboration de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail

1. Objet et champ d'application

La proposition vise à entreprendre de nouveaux travaux portant sur l'élaboration de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires qui ne sont pas destinées à la vente directe au consommateur. La proposition n'entend pas ouvrir un débat sur l'étiquetage de denrées alimentaires préemballées qui fait l'objet de la norme CODEX STAN 1-1985.

Les travaux s'efforceront de fournir des indications aux autorités compétentes, le cas échéant, s'agissant des informations que se fournissent les entreprises entre elles au moyen de l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail et d'autres moyens, en tenant dûment compte des pratiques innovantes et des domaines de risques identifiés par les autorités compétentes.

S'il y a lieu, les travaux s'efforceront aussi de donner des indications sur les exigences d'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail aux autorités compétentes en matière de commerce international, dans le but de réduire les pratiques d'étiquetage incohérentes et fastidieuses et de promouvoir des pratiques loyales dans le commerce international des denrées alimentaires.

2. Pertinence et actualité

L'étiquetage inadéquat des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail est un sujet de préoccupation important dans de nombreux pays. L'absence de lignes directrices qui pourraient être considérées comme la référence dans ce contexte provoque des problèmes d'ordre opérationnels, entraîne des coûts et concourt au gaspillage alimentaire. L'absence de lignes directrices peut aussi avoir une incidence négative sur la sécurité sanitaire des aliments dans certaines situations et risque de se traduire par l'adoption de pratiques déloyales (barrières non tarifaires) dans le commerce des denrées alimentaires.

L'élaboration des lignes directrices proposées devrait se révéler d'une très grande utilité pour tous les pays et leur permettre de résoudre différents problèmes d'ordre opérationnel rencontrés dans le contexte des exportations et des importations d'aliments emballés en vrac.

3. Principales questions à traiter

L'établissement d'un accord clair sur le sens des termes «récipients de denrées alimentaires qui ne sont pas destinés à la vente directe au consommateur» auxquels s'appliqueront les lignes directrices. Les lignes directrices peuvent aussi comporter les aspects suivants:

- a) Champ d'application - exposant clairement les domaines d'application des lignes directrices
- b) Objectif - le résultat recherché grâce à l'application des lignes directrices
- c) Principes - une expression claire des principaux éléments abordés dans le cadre des lignes directrices
- d) Si nécessaire, élaborer des lignes directrices (y compris le cas échéant des définitions appropriées) et déterminer les moyens requis pour établir une distinction entre ces récipients de denrées alimentaires et les denrées alimentaires préemballées destinées à être vendues directement aux consommateurs.

Compte tenu des besoins des États Membres et des exploitants du secteur alimentaire, il est prévu que les lignes directrices élaborées ne seront pas prescriptives ni contraignantes mais qu'elles seront fondées sur les résultats, avec une attention particulière sur les domaines à risque élevé.

4. Évaluation au regard des critères régissant l'établissement des priorités des travaux:

Critère général

En vertu de son double mandat, la Commission du Codex Alimentarius doit à la fois protéger la santé des consommateurs et assurer la loyauté des pratiques suivies dans le commerce des produits alimentaires.

Les échanges commerciaux des matières premières et des ingrédients intermédiaires qui ne sont pas destinés à la vente directe aux consommateurs se sont intensifiés. L'absence d'une norme mondiale de référence pour l'étiquetage de ces récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail est à l'origine de problèmes d'ordre opérationnel, entraîne des coûts indus et contribue au gaspillage alimentaire. Cette lacune peut aussi avoir une incidence négative sur la sécurité sanitaire des aliments dans certaines situations et risque de se traduire par l'adoption de pratiques déloyales (barrières non tarifaires) dans le commerce des denrées alimentaires.

L'élaboration des lignes directrices proposées peut résoudre les problématiques exposées ci-dessus et, en conséquence, contribuer à l'accomplissement du mandat de la Commission du Codex Alimentarius.

Critères applicables aux questions générales

a) Diversité des législations nationales et obstacles au commerce international qui semblent, ou pourraient, en résulter

L'absence de lignes directrices de référence sur l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail a entraîné une grande diversité dans les législations nationales. Les différentes approches adoptées d'un pays à l'autre forcent les exportateurs à se conformer à divers ensembles de dispositions d'étiquetage fondées sur les exigences des partenaires importateurs. Cela cause des problèmes de faisabilité et entraîne des coûts pour les exportateurs, et c'est sans compter la confusion que cette situation provoque chez les autorités concernées. Les lignes directrices proposées procureront une approche harmonisée que les pays seront en mesure d'adopter.

b) Portée des travaux et détermination des priorités entre les différents domaines d'activité

Tous les aspects des travaux, comme décrits à la section 3 ci-dessus, peuvent être entrepris simultanément.

c) Travaux déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organisations internationales et/ou suggérés par le ou les organismes internationaux intergouvernementaux pertinents

Le Codex est l'organisme international pertinent responsable de l'élaboration des normes mondiales dans ce secteur, et nous n'avons eu connaissance d'aucun autre projet entrepris par une quelconque autre organisation internationale en la matière.

d) Aptitude de la question à la normalisation

La plupart des États Membres fondent leurs exigences d'étiquetage sur les normes Codex pertinentes. L'objectif des nouveaux travaux consiste à élaborer des exigences d'étiquetage visant les récipients de denrées alimentaires qui ne sont pas destinés à la vente directe au consommateur. Les exigences d'étiquetage des emballages non destinés à la vente au détail peuvent être efficacement harmonisées avec la participation et les contributions des Membres du Codex.

e) Dimension internationale du problème ou de la question.

L'expérience en la matière montre que les divers partenaires commerciaux ont établi des exigences d'étiquetage différentes à l'égard des denrées alimentaires vendues d'une entreprise à l'autre, ce qui alourdit grandement la tâche de l'industrie lorsque vient le moment de s'y conformer. L'étiquetage inadéquat, qui résulte de l'absence de lignes directrices claires pour les emballages non destinés à la vente au détail, constitue l'une des principales causes des retards de dédouanement et des rejets à l'importation. Par ricochet, les durées de conservation se trouvent abrégées et/ou des aliments sont gaspillés. Cette lacune peut aussi avoir une incidence négative sur la sécurité sanitaire des aliments dans certaines situations et risque de se traduire par l'adoption de pratiques déloyales (barrières non tarifaires) dans le commerce des denrées alimentaires. Ces problèmes se répercutent au-delà de régions particulières, et les solutions à ceux-ci sont d'une pertinence et d'un intérêt mondiaux.

5. Pertinence par rapport aux objectifs stratégiques du Codex

Les travaux proposés vont dans le sens du mandat de la Commission pour l'élaboration de normes, lignes directrices et autres recommandations internationales visant à protéger la santé des consommateurs et à garantir des pratiques loyales dans le commerce de denrées alimentaires. Pour veiller à ce que de telles pratiques aient cours dans ce secteur du commerce, il est également essentiel d'établir une distinction entre les récipients des aliments préemballés et ceux des denrées alimentaires de gros et de fournir des directives claires sur l'étiquetage de ces derniers qui ne sont pas destinés à la vente directe au consommateur.

Les travaux proposés contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques suivants qui sont énoncés dans le Plan stratégique du Codex 2014-2019.

Objectif stratégique n° 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.

L'étiquetage inadéquat des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail, dû à l'absence d'une norme de référence en la matière, est un problème important dans le commerce international des denrées alimentaires. L'élaboration proposée de lignes directrices générales pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail est conforme à l'orientation exposée à l'objectif no 1, soit celle d'établir des normes alimentaires internationales qui traitent des enjeux actuels et naissants relatifs aux aliments.

Objectif stratégique n° 3: Faciliter la participation effective de tous les Membres du Codex.

Tous les pays devraient souhaiter participer à l'élaboration de lignes directrices pour l'étiquetage des récipients de denrées alimentaires non destinées à la vente au détail. Afin de favoriser une participation optimale des pays, les travaux consacrés à l'élaboration d'un projet de lignes directrices pourraient démarrer dans le cadre d'un groupe de travail électronique.

6. Information sur la relation entre la proposition et les autres documents existants et travaux en cours du Codex

Ce document sera élaboré en tenant compte des indications pertinentes issues des documents suivants:

- *Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius (Plan de présentation des normes Codex de produits)*
- *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985);*
- *Norme générale pour l'étiquetage des additifs alimentaires vendus en tant que tels (CODEX STAN 107-1981);*
- Normes Codex de produits pertinentes qui comportent des dispositions sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail/de produits en vrac.

7. Identification de tout besoin et disponibilité d'avis scientifiques d'experts

À cette étape, aucun recours à des avis scientifiques d'expert n'est envisagé. Il est possible que des échanges avec les comités de produit pertinents du Codex soient nécessaires au sujet des normes de produits qui contiennent des dispositions sur l'étiquetage des récipients non destinés à la vente au détail.

8. Identification de tout besoin de contributions techniques à une norme en provenance d'organisations extérieures afin que celles-ci puissent être programmées

Aucun apport technique d'organisations extérieures n'est envisagé à cette étape.

9. Le calendrier proposé pour la réalisation de ces nouveaux travaux, y compris la date de début, la date proposée pour l'adoption à l'étape 5 et la date proposée pour l'adoption par la Commission; le délai d'élaboration ne devrait pas normalement dépasser cinq ans.

En raison de la nature générale des travaux et de leur importance pour les États Membres, il est proposé d'adopter l'échéancier suivant:

Calendrier proposé

Mai 2016: Approbation des nouveaux travaux par le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) à sa quarante-troisième session.

Juillet 2016: Approbation des nouveaux travaux par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-neuvième session.

Juillet 2018: Adoption par la Commission à l'étape 5.

Juillet 2019: Adoption par la Commission à l'étape 8.

*En tenant compte du fait que les membres du CCFL se rencontrent à intervalle d'environ 18 mois.